

LE DEVOIR

Exigez
L'Agenda!



VOL. XCI - N° 53

LES SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 MARS 2000

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LES ACTUALITÉS

**CINAR: LES AUTEURS
QUÉBÉCOIS RÉCLAMENT
LEUR DÙ**

PAGE A 2

POLITIQUE

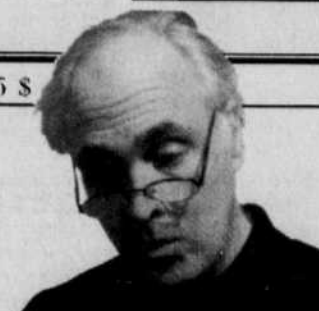
**QUÉBEC S'APPRÊTE À LANCER
LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

PAGE A 5

PLAISIRS

**DANIEL PINARD:
PARFUMS DE THÉ**

PAGE C 14



Après
le déficit zéro

C'est mardi prochain que le ministre des Finances, Bernard Landry, présentera son budget de l'année 2000-01. En guise de préparation à cet exercice, nous avons préparé plusieurs textes d'analyse et de commentaires que vous pourrez lire aujourd'hui, lundi et mardi à la une du *Devoir*, dans ses pages économiques et en éditorial. Mardi, une équipe complète de journalistes sera présente au huis clos qui précède le discours du ministre et, mercredi, ils vous livreront tous les détails de ce budget tant attendu sur plusieurs pages réservées pour l'occasion.

De deux à trois milliards comme marge de manœuvre

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les économistes font le même constat: Bernard Landry dispose d'une marge de manœuvre appréciable de deux à trois milliards de dollars pour concocter un budget qui alliera les baisses d'impôts au réinvestissement dans la santé et l'éducation.

«Il roule sur l'or. Il a beaucoup de marge de manœuvre», s'exclame Benoît Durocher, économiste chez Addenda Capital.

Lors du dernier budget, le ministre Landry a largement sous-estimé les revenus autonomes», fait observer Lise Bastarache, économiste à la Banque Royale. Pour l'exercice qui se termine, les surplus qu'a dégagés le gouvernement avoisinent 1,4 milliard par rapport aux prévisions qu'a retenues le ministre d'État à l'Économie et aux Finances dans son budget 1999-2000. Certes, une partie est passée à une hausse récurrente des dépenses, notamment quelque 100 millions associés au règlement dans la fonction publique, un peu plus généreux que prévu, mais l'essentiel sera consacré à des dépenses non récurrentes pour éliminer ou réduire les déficits des hôpitaux ou des universités.

On peut arriver à ce chiffre de 1,4 milliard par une autre voie. Dans le dernier sommaire des opérations de l'État pour la période de six mois se terminant à la fin de septembre, le ministère des Finances avait montré un surplus de 431 millions. À cela s'ajoute une somme de 482 millions qui avait été budgétée et dont le gouvernement n'a pas eu besoin pour le laisser dans un compte en fiducie à Toronto. Enfin, il y a les «surplus inespérés» dont a parlé le premier ministre Lucien Bouchard la semaine dernière et qui proviennent des fortes ventes au détail durant la période des Fêtes. M. Bouchard a évoqué le chiffre de 500 millions qui serait apparu dans les livres de l'État à la fin de janvier. Total: un peu plus de 1,4 milliard.

Certes, le ministère des Finances, en septembre, a révélé que le gouvernement s'était engagé dans des dépenses additionnelles de 390 millions, mais l'effacement du déficit accumulé de l'assurance-médicaments, une dépense non récurrente, a compté pour 200 millions de cette somme.

C'est donc dire qu'environ un milliard en recettes fiscales supplémentaires, et peut-être un peu plus, sera intégré d'entrée de jeu au budget de 2000-01 de Bernard Landry si on compare la réalité avec ses prévisions vieilles d'un an.

Pour l'année financière qui s'amorce, M. Landry pourra tabler sur une croissance économique vigoureuse qui oscil- lera entre 3,5 et 4 %, selon les économistes consultés. «L'an dernier, le ministre a été encore plus conservateur dans ses prévisions que par les années passées. J'espère qu'il sera un peu

plus optimiste», ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

SECOUEZ-VOUS, les Smashing Pumpkins sont en ville! La bassiste montréalaise Melissa Auf der Maur (ci-dessus), anciennement du groupe Hole, le flegmatique leader chauve Billy Corgan, James Iha et Jimmy Chamberlain, batteur de la première heure, donnent ce soir, ô surprise, un spectacle au Spectrum de Montréal, ayant d'abord fait une virée dans les locaux de MusiquePlus hier. La formation retourne aux sources après le mielleux Adore. Parmi les derniers survivants de la vague grunge, les Pumpkins ressortent les guitares sur leur récent Machina - The Machines Of God. Les Pumpkins redeviennent plus corrosifs. Moins romantiques? Certains les désignent comme les Cure des années 90.

Liste d'attente sans précédent en cardiologie

Le nombre de patients vivant dans l'espoir d'une chirurgie a presque doublé depuis juin dernier

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

La situation est intenable pour les patients montréalais qui ont besoin d'une chirurgie cardiaque. Pas moins de 620 personnes s'entassent sur la liste d'attente. Et la situation risque d'empirer, puisque depuis juin 1999, le chiffre a presque doublé.

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.



PRESSE CANADIENNE

Stockwell Day

«Transformer le nouveau parti en une machine capable de faire la percée que le Reform n'a jamais pu réaliser en Ontario sera plus ardu.»

C'est que M. Day n'est pas seulement un champion du conservatisme fiscal qui a valu deux victoires à Mike Harris en Ontario. Il est aussi un ferme défenseur de valeurs sociales très conservatrices, valeurs fortement influencées par ses convictions fondamentalistes chrétiennes.

Reg Whitaker, professeur de sciences politiques à l'université York, à Toronto, et observateur de la première heure du projet d'union de la droite, estime qu'il s'agit de son talon d'Achille. «Ses convictions morales ne vont pas lui nuire pour devenir chef de la nouvelle Alliance. Ça peut même l'aider en mobilisant en sa faveur la droite chrétienne fondamentaliste. [...] Mais une fois chef, cela peut lui nuire avec les électeurs ontariens.»

Cette opération de compactage permettra à Matrec d'exporter plus économiquement en dehors de l'île les déchets de Montréal et, éventuellement, de ses voisins, une

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

La cour ordonne la démolition d'un Loblaw

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les affaires sont vraiment mauvaises pour Loblaw à Brossard. Le géant de l'alimentation est contraint de démolir une succursale toute neuve — sur ordre de la Cour supérieure — sous prétexte que le bâtiment n'est pas conforme à la réglementation municipale.

Dans une décision aussi inattendue qu'inusitée, la Cour supérieure a bel et bien ordonné la démolition du Loblaw situé à l'angle de l'avenue Panama et du boulevard Pelletier, à proximité du Mail Champlain, où se trouve déjà un concurrent affilié aux Épiceries Métro.

Cette opération de compactage permettra à Matrec d'exporter plus économiquement en dehors de l'île les déchets de Montréal et, éventuellement, de ses voisins, une

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout le temps des cas plus urgents. Mes confrères dans les autres hôpitaux

«Avant, on tenait toujours notre liste autour de 40 patients, ce qui représente environ un mois d'attente. Présentement, ils sont 129», explique le Dr Yves Langlois, chirurgien à l'Hôpital général juif (HGI). Le médecin précise que, de ce nombre, 24 personnes sont déjà hospitalisées et que celles-ci passeront en premier.

«Il faut compter trois ou quatre semaines avant d'opérer ces patients, ajoute-t-il. Et ceux qui attendent chez eux n'auront pas la chance d'être admis, parce qu'il y a tout

• LES ACTUALITÉS •

Un million versé à un auteur virtuel

Les auteurs québécois réclament leur dû

Ils désavouent l'entente conclue avec Cinar

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Plus de 70 auteurs sont montés au front hier pour dénoncer la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), qui a négocié avec la compagnie Cinar le remboursement d'un million de dollars payés à un prête-nom.

L'affaire prend l'allure d'une véritable crise chez les auteurs québécois eux-mêmes puisque l'entente SACD-Cinar avait été acceptée par un comité formé, lui aussi, d'auteurs bien connus.

«Nous dénonçons la SACD, nous sommes indignés, consternés», a déclaré hier Anne Boyer, coauteur du *Retour* et de *Deux frères* à TVA, porte-parole des protestataires.

Le groupe des 71 invite tous les auteurs à faire front commun pour que la SACD remette les sommes remboursées aux véritables auteurs québécois qui ont signé des œuvres pour Cinar. Cette démarche ne sera pas facile puisque plusieurs auteurs auraient cédé leurs droits à Cinar... qui en a profité pour faire enregistrer comme auteur «Erika Alexandre», pseudonyme d'Hélène Charest, la sœur de la présidente de Cinar, Micheline Charest, à qui ont été versés en quatre ans 980 000 \$ en droits d'auteur.

La SACD est une société française



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Anne Boyer, porte-parole des 71 auteurs qui dénoncent l'entente intervenue entre la Société des auteurs et compositeurs dramatiques et Cinar.

dont la filiale québécoise récolte auprès des diffuseurs les droits pour les auteurs enregistrés chez elle. Le 21 décembre la SACD a exigé le remboursement de 980 000 \$ d'Erika Alexandre», après avoir fouillé sur les allégations de prête-noms chez Cinar. La somme a été remboursée en 48 heures. «C'est Cinar qui a remboursé la somme et le faire aussi rapi-

dement s'apparente à un aveu de culpabilité», déclare Anne Boyer.

L'entente de remboursement a été discutée par le comité des auteurs de la SACD, présidé par l'auteur Luc Dionne et qui comprend, selon Anne Boyer, des gens comme Denys Arcand et André Melançon. Anne Boyer en faisait partie mais elle affirme avoir démissionné à ce moment-là de la SACD, «parce que j'étais en désaccord avec l'idée de négocier avec quelqu'un qui nous a fourrés», lance-t-elle.

En quelques jours, 71 auteurs se sont joints à la protestation, signant une lettre ouverte qui comprend des noms comme Janette Bertrand, Michel-Marc Bouchard, Roger Cantin, Marc-André Forcier, Guy Fournier, Fabienne Larouche, Claude Meunier, Lise Payette, Sylvie Payette, Monique Proulx, Louis Saia, Réjean Tremblay et autres.

Les protestataires ne comprennent pas comment la SACD a pu verser pendant quatre ans près d'un million à un seul auteur, montant phénoménal pour un auteur québécois.

Ils affirment également qu'il y a trois ans un auteur qui avait renoncé à ses droits à cause d'un contrat «abusif» avait informé la SACD qu'Erika Alexandre n'avait écrit aucune œuvre et touchait les droits à sa place. La SACD n'aurait rien fait, jusqu'à ce que le scandale des prête-noms

chez Cinar éclate à l'automne.

Les protestataires exigent qu'Erika Alexandre-Hélène Charest soit rayée de la liste des auteurs puisque que les populaires émissions pour enfants de Cinar continuent de générer des droits importants de par le monde. On voudrait que ce soit les québécois auteurs des textes qui puissent toucher les véritables redevances.

A la SACD, on se refusait hier aux déclarations publiques mais on annonce pour lundi une conférence de presse.

Une enquête indépendante?

Par ailleurs le Bloc québécois a réclamé hier une enquête indépendante sur les pratiques douteuses dans l'industrie télévisuelle au pays, principalement sur la gestion des subventions et des crédits d'impôt à la production télévisuelle par le gouvernement fédéral.

Le député bloquiste Stéphane Bergeron, qui a sollicité une telle enquête, exige également le départ de l'ex-dirigeante de Cinar, Micheline Charest, de son siège au conseil d'administration de la Fondation des bourses du millénaire.

«Ce qu'on cherche à savoir c'est si *Revenu Canada* et *Téléfilm* n'ont pas délibérément fermé les yeux sur l'utilisation de prête-noms par Cinar ou toute autre maison de production», a déclaré M.

Bergeron à la Presse canadienne.

Le député Bergeron constate qu'il y a eu d'anciens partenaires de Cinar, notamment la SACD, «qui semblaient vivre avec le fait que l'entreprise se rendait coupable de pratiques un peu douteuses», dit-il, et le Bloc cherche à savoir «s'il n'y aurait pas eu une attitude analogue de la part des agences gouvernementales impliquées».

La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, avait rendu public le 17 février une enquête interne qui concluait que l'ensemble du système des programmes d'aide était «généralement adéquat» mais qui recommandait un encadrement plus strict. M. Bergeron affirme disposer «d'informations» selon lesquelles cette enquête n'aurait pas été au fond des choses. Il estime qu'Ottawa s'en serait servi pour tenter d'étouffer l'affaire.

Le Bloc québécois a aussi demandé au gouvernement libéral d'exiger que Mme Charest quitte son poste au conseil d'administration de la Fondation des bourses du millénaire. «Dans les circonstances, il est plutôt étonnant qu'elle continue d'occuper cette fonction, qui a une incidence directe quant à l'utilisation de fonds publics destinés aux étudiants d'un peu partout à travers le Canada», déclare-t-il.

Lire la lettre en page A 13
Avec la Presse canadienne

Les étudiants de McGill disent non à Coke

Pepsi avait un contrat exclusif depuis déjà cinq ans

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Alors que le référendum de McGill a indiqué par une faible majorité la division des étudiants quant à la présence exclusive de Coca-Cola sur le campus universitaire, l'Association étudiante de l'université McGill (AEUM) voit s'achever un contrat d'exclusivité de cinq ans avec Pepsi.

Au terme d'un référendum, près des deux tiers des étudiants de McGill (5000 personnes) ont affirmé, avec une majorité de 56,4 %, qu'ils n'appuyaient pas le contrat d'exclusivité que l'université McGill négocie actuellement avec Embouteillage Coca-Cola ltée.

Malgré la division évidente de la communauté étudiante sur le sujet, la direction de l'université n'est pas insensible à l'opinion défavorable émise et ne cache pas sa déception face au désaccord des étudiants quant à une liaison avec le géant Coke. «Nous avons ici une solution de rechange [à notre situation financière difficile] qui n'interférerait aucunement avec la mission académique de l'université et qui allait renflouer un peu les coffres de l'établissement», a expliqué hier Luc Vinet, vice-principal aux affaires académiques. C'est avec un certain désappointement que nous voyons que les étudiants n'approuvent pas cette idée.

Interrogé quant à l'emploi d'une formulation passée laissant présager

l'abandon du projet par l'université, M. Vinet corrige toutefois: «C'est à l'imparfait au sens où nous présumons du partenariat avec la société étudiante de McGill.» La direction réaffirme au passage sa «longue tradition d'incorporation des étudiants à toutes les instances décisionnelles». «Les étudiants ont toujours eu voix au chapitre à McGill», affirme Luc Vinet. Ils l'ont exprimée ici et nous n'allons certainement pas l'ignorer.

Mais alors que les étudiants se sont prononcés contre le contrat actuellement négocié avec Coke, l'Association étudiante de l'université McGill (AEUM) — qui approuve l'entente et participe aux négociations avec McGill et Coke à titre d'intervenant

— voit se terminer sous peu une entente d'exclusivité de même type, mais de moindre envergure, avec le géant... Pepsi!

«Ça fait cinq ans que nous avons un contrat d'exclusivité avec Pepsi», confirme le président sortant de l'AEUM, Andrew Tischler, incapable de préciser les sommes versées par Pepsi. Les étudiants s'opposent au contrat avec Coke, parce que c'est à la grandeur de l'université, mais l'association est actuellement liée avec Pepsi, qui nous interdit tout concurrent dans l'édifice des étudiants [édifice Shatner].

La faible majorité obtenue n'ébranle pas outre mesure M. Tischler. L'intérêt de son association pour une telle source de revenus — on parle d'une

dizaine de millions environ pour un contrat d'au moins 11 ans — s'explique essentiellement par le désengagement du gouvernement envers les universités québécoises, et particulièrement McGill.

Le vice-principal Vinet affirme d'ailleurs que la lecture du budget provincial de mardi prochain pourrait avoir une incidence sur la suite des événements. «Nous allons rediscuter de tout cela, mais il est certain que, si notre situation budgétaire était grandement améliorée [par les annonces de Bernard Landry], nous réorienterions peut-être notre tir. Il ne s'agit pas ici de se mettre à la solda du privé à tout prix.»

Les opposants au contrat d'exclusivité avec Coke savouraient hier leur

victoire, si mince fut-elle. «La balle est maintenant dans le camp de l'université», a expliqué François Tanguay-Renaud, v-p externe de l'Association des étudiants de droit. Nous nous attendons à ce qu'elle écoute le message des étudiants. Le mouvement d'opposition au contrat compte de plus «entreprendre des actions» si l'administration décidait malgré tout de donner le feu vert à l'entente d'exclusivité, a-t-il poursuivi, sans toutefois préciser la nature de ces actions projetées.

Rappelons que les universités du Québec à Montréal et Laval ont toutes deux récemment choisi d'interrompre des négociations avec un géant de distribution de boisson gazeuse à la suite de pressions étudiantes.

Grand solde d'armoires
chez Patrimoine

Jusqu'au 15 mars 2000, commandez l'armoire Patrimoine de votre choix et obtenez 15% de réduction à l'achat. Cette offre s'applique sur les armoires de chambre, de salle à manger ainsi que sur les armoires audio-vidéo.

15%
jusqu'au 15

Patrimoine

Au Centre Décor 440,
3932 Autoroute Laval Ouest,
Laval (Qc) H7T 2P7
(450) 687-6867

Pour hommes

Habits italiens
à partir de 299\$

GRAND
SOLDE
jusqu'à
60%

Pour femmes

Tailleurs
à partir de 250\$

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

UQÀM

12^e COLLOQUE SUR LES LEADERS DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

La Révolution tranquille : 40 ans plus tard...

Thèmes

La santé
L'éducation
Le modèle économique québécois
La question nationale
Les grands enjeux

Avec la participation d'une quarantaine d'intervenants,

dont Bernard Landry, Jean Charest, Stéphane Dion,
Jacques Parizeau, Alban D'Amours, Claude Blanchet,
Guy Rocher, Pierre Curzi, Gérald Larose,
Louis Roquet, Lorraine Pintal et plusieurs autres

30, 31 mars et 1^{er} avril 2000

Renseignements:

Site Internet: www.uqam.ca
Téléphone: (514) 987-6964

Des partenaires
Cinar
et

Hydro Québec
Investissement Québec

Québec
Ministère de l'Éducation
Québec
Ministère de l'Éducation

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Du 16 au 19 mars 2000
au Palais des Congrès de Montréal
Admission : 12,50 \$
Salon
des vins et spiritueux de Montréal

Un salaire trop élevé selon les normes de l'industrie

La patronne d'ADM gagne 185 000 \$

Nicol Pageau-Goyette veut conserver ses deux chapeaux
en dépit des recommandations contraires de Coopers & Lybrand

Le rapport de vérification d'Aéroports de Montréal (ADM) réalisé par le gouvernement fédéral en 1997 concluait notamment que le salaire de la présidente du conseil d'administration, Nicol Pageau-Goyette, était exagérément élevé par rapport à ses homologues. Depuis, pourtant, les émoluments visés ont été révisés... à la hausse.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Lors de la cession des aéroports de Dorval et de Mirabel à ADM en 1992, il était entendu avec le gouvernement fédéral que, cinq ans plus tard, Ottawa ferait les vérifications qui s'imposent pour s'assurer que tout va bien dans le meilleur des mondes. Le Devoir a appris que ledit rapport de vérification signalait par contre l'important écart qui séparait le salaire de la présidente du conseil, Nicol Pageau-Goyette, de celui de ses collègues du domaine aéroportuaire.

Depuis, pourtant, la rémunération de Mme Pageau-Goyette n'a fait qu'augmenter, pour atteindre aujourd'hui 185 000 \$. C'est qu'en plus de son poste de présidente du conseil d'administration, elle a plus que doublé l'importance de ses responsabilités en janvier 1999, en se voyant octroyer la fonction de chef de la direction d'ADM alors que le poste de président de l'organisme était aboli.

Nicol Pageau-Goyette a donc un très grand pouvoir sur cette organisation dont elle cumule les deux plus importantes fonctions. Elle doit à la fois gérer le quotidien des aéroports

de Dorval et de Mirabel tout en ayant une vision de leur développement à long terme.

À 185 000 \$ par année — «sans jectons de présence ni avantages sociaux» outre son stationnement, tient-elle à préciser —, Mme Pageau-Goyette ne considère toutefois pas sa rémunération trop élevée, compte tenu du nombre d'heures de travail par semaine qu'elle passe au boulot et les responsabilités qui lui reviennent.

Dans une entrevue réalisée la semaine précédant la publication des révélations faites par Le Devoir quant à la douteuse gestion qui a eu cours à ADM entre 1992 et 1998, Mme Pageau-Goyette a affirmé travailler actuellement 110 heures par semaine, et ce, en raison de ses nombreuses implications: présidente du conseil d'administration et chef de la direction d'ADM, présidente de la Société de promotion d'Aéroports de Montréal (ADM), présidente du conseil et chef de la direction des filiales ADM-International et ADM-Commercial, responsable des communications, des relations gouvernemen-

tales et communautaires ainsi que du secrétariat corporatif. Et c'est sans compter les fonctions qu'elle occupe à l'extérieur d'ADM, telles que la présidence du conseil de la Société du parc des îles et la vice-présidence du conseil du Fonds de solidarité de la FTQ...

«Une unicité de pensée»

D'ailleurs, un rapport daté de décembre 1998 réalisé par la firme Coopers & Lybrand (aujourd'hui PricewaterhouseCoopers) recommandait précisément qu'une «distinction claire» soit faite entre les deux postes les plus hiérarchiquement élevés de l'entreprise, révélait Le Journal de Montréal dans sa livraison d'hier. Coopers & Lybrand cite plusieurs ouvrages de référence qui «suggèrent maintenant que les rôles de président du conseil et chef de la direction soient séparés».

En dépit de ces recommandations, la présidente du conseil choisissait d'occuper le poste de chef de la direction pas plus tard que le mois suivant.

Pour justifier la décision prise de faire converger vers une même personne l'ensemble des plus hautes responsabilités, Nicol Pageau-Goyette parle en entrevue de l'importance, «au moment où nous sommes, d'avoir une unicité de pensée entre le conseil et la direction [...] On a décidé d'avoir une équipe de direction solide. On n'a pas une grosse équipe, mais plutôt une

équipe solide qui travaille très fort», explique-t-elle.

«Nous nous sommes dotés d'un comité de régie d'entreprise formé de trois administrateurs», a-t-elle ajouté, soit les membres du conseil Michel Langlois, Normand W. Guérette et Claude F. Lefebvre. «Le comité joue le rôle de garant, précise-t-elle. C'est lui qui va aller plus loin dans les dossiers, qui va poser des questions. Chaque année, il fait l'évaluation du conseil et de sa présidente. [...] De plus, on a augmenté le mandat des comités présidés par les membres du conseil d'administration.»

Le rapport de Coopers & Lybrand précise bel et bien que lorsqu'un conseil s'investit de la sorte, des précautions particulières doivent être prises pour s'assurer que «les activités du conseil n'empiètent pas sur les secteurs qui relèvent normalement de la responsabilité de la direction».

Le rapport recommandait ainsi qu'une procédure d'évaluation du rendement soit mise sur pied. Ce qui fut fait. Par contre, les auteurs du rapport, David E. Smith et Kerry Wilson, estimaient également qu'il était nécessaire de prévoir des dispositions exigeant la rotation obligatoire des membres du conseil.

Or il semble que rien ne fut fait. Sur les sept administrateurs actuels, plus de la moitié siègent au comité depuis sa création. Le comité de régie n'est quant à lui formé que de membres étant chez ADM depuis ses premiers jours.

Malgré tous les défauts de ses véhicules

La compagnie Sherbus change de propriétaire

L'acquéreur prévoit de rajeunir la flotte
d'autobus au coût de cinq millions

PRESSE CANADIENNE

La compagnie Sherbus est passée hier aux mains de la Corporation d'autobus National, le jour même où la Société d'assurance automobile du Québec révélait que la moitié de sa flotte d'autocars présentait des défauts majeurs.

Les expertises de la SAAQ, effectuées au cours des derniers jours dans les garages du transporteur, s'accompagnent de 14 avis d'infraction totalisant plus de 8000 \$ d'amendes.

La Corporation d'autobus National, une société de transport privée de Châteauguay, a fait savoir qu'elle investira au moins 13 millions de dollars dans l'entreprise de Sherbrooke, dont près de cinq millions dans l'acquisition de huit nouveaux autobus qui prendront la route d'ici 30 jours.

«Notre investissement ne se limitera pas à ces huit nouveaux véhicules, a dit M. Auger. D'ici la fin de l'année, nous ferons l'acquisition d'au moins sept autres autobus qui remplaceront progressivement les plus anciens véhicules de la flotte actuelle de Sherbus.»

D'ici un an, a-t-il ajouté, toute la flotte d'autobus de Sherbus, qui compte 20 véhicules, devrait être constituée de véhicules qui auront moins de deux ans.

Pour l'instant, faute d'avoir effec-

tué dans les délais requis des réparations urgentes sur ses autocars, le transporteur interurbain Sherbus a écopé hier d'amendes totalisant 8000 \$.

La Société de l'assurance automobile du Québec a relevé 14 infractions après avoir inspecté 21 autocars du transporteur.

Au terme de cette inspection, la société a établi que onze des autocars comportaient des défauts mécaniques majeurs, en sus d'une centaine de défauts mineurs.

«La moitié, c'est trop, c'est beaucoup trop», a commenté le porte-parole de la SAAQ, Roger Saint-Laurent. «Nous avons constaté des problèmes de sorties de secours non fonctionnelles, d'essieux craquelés et quatre cas de freins déréglés. Ce n'est certainement pas sécuritaire.»

Cette affaire a débuté par un incident survenu le 26 février quand un autocar aux couleurs de Sherbus a perdu deux roues arrière sur l'autoroute 20.

Quelques jours plus tard, les contrôleurs routiers ont intercepté un autre véhicule de passagers dont les feux arrière ne fonctionnaient pas, qualifié de véritable «tombeau roulant» par un représentant de la société d'État.

La direction de Sherbus devra faire effectuer les réparations sur tous les véhicules inspectés avant qu'ils ne puissent reprendre la route.

Hépatite C

L'administrateur du fonds d'aide est désigné

PRESSE CANADIENNE

C'est finalement Crawford Expertises Canada qui a été désigné à titre d'administrateur du fonds de 1,2 milliard de dollars destiné aux victimes de l'hépatite C, contaminées lors d'une transfusion sanguine.

La décision a été rendue publique hier par la juge Nicole Morneau, de la Cour supérieure du Québec à Montréal.

L'administrateur aura comme responsabilités de recevoir les demandes des réclamants, de traiter leur dossier, de les évaluer, de prendre une décision et d'effectuer les paiements en conséquence.

L'administrateur devra aussi aider

les personnes qui en auront besoin pour remplir les formulaires. Il devra également dispenser des services en français, en plus de l'anglais.

Le fonds de 1 207 000 000 \$ a été institué pour venir en aide aux personnes qui ont été infectées par le virus de l'hépatite C au Canada, entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990, à la suite d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de sang ou de produits sanguins.

Ce fonds avait été institué à la suite d'une convention de règlement, intervenue le 15 juin 1999, entre d'une part le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et, d'autre part, les représentants du recours collectif pour les personnes infectées.

Laurent Dubé
Le chasseur de vent
contes, fables et fariboles

L'auteur a réuni les tableaux qui se bousculaient dans sa tête depuis plus de quarante ans. Dans cette gerbe de contes, de fables et de fariboles, on retrouve à la fois l'écho de son Bas-du-Fleuve natal, la sagesse du juge et le charme de l'île d'Orléans dont il est adoptif.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

Guy de Grosbois
LIBRAIRELIVRES
ANTIENS et
MODERNESarts de la scène
beaux-arts
décoration
histoire
littérature
relire d'artACHAT
VENTE
CATALOGUE1220, ave. Bernard, n° 15
Outremont (Québec)
H2V 1V6
Téléphone : 490-0170

PRÊT POUR LA SAISON DES ALLERGIES?

Un médicament en vente libre n'est peut-être pas l'idéal. Des milliers de gens bénéficient tout l'été d'un soulagement prolongé des allergies dues aux arbres, aux plantes et à l'herbe à poux grâce à de simples injections anti-allergiques pré-saisonnières.

Pour plus de renseignements, contactez votre médecin avant le début de la saison.

Allergy Therapeutics (Canada) Ltd.
www.allergy-therapeutics.com



CE SOIR

10 000 000 \$

ça change pas
le monde,
sauf que...

LOTTO
649

loto-quebec

• LES ACTUALITÉS •

Facture de 356 millions

L'UMQ
poursuit QuébecFRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Telle qu'elle l'avait annoncé en décembre, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a emprunté la voie juridique pour faire annuler la facture de 356 millions de dollars que Québec a imposée aux municipalités pour l'an 2000.

L'UMQ et seulement quatre municipalités requérantes ont officiellement déposé hier matin en Cour supérieure une requête en jugement déclaratoire, arguant que l'objectif principal poursuivi par le gouvernement en instaurant cette contribution en 1997, soit l'atteinte du déficit zéro, est pleinement réalisé, rendant obsolète la facture de 356 millions.

«On voulait agir le plus vite possible, et le plus vite possible, c'était hier, a laissé tomber le président de l'UMQ, Mario Laframboise. On pense que la facture pour une troisième année est de trop. Le gouvernement a été de mauvaise foi lors des discussions sur le pacte fiscal. Tout ce qu'il souhaitait, c'était de reconduire la facture une fois de plus.»

La requête déposée au Palais de justice de Québec invoque d'ailleurs comme motif additionnel d'annulation de la contribution en l'an 2000 le fait que le gouvernement et la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, «n'aient pas agi de façon conciliable avec les exigences de la bonne foi», ce que rejette la ministre Harel.

«La tenue de près d'une vingtaine de séances de négociation avec l'UMQ l'automne dernier et de deux rencontres officielles avec le premier ministre, a indiqué Mme Harel, démontre bien que le gouvernement négociait de bonne foi dans le but d'en arriver à une entente. Je ne peux accepter qu'on impute au gouvernement la responsabilité de l'échec des négociations qui n'ont pu permettre d'en arriver à une solution acceptable

pour l'ensemble du monde municipal.»

L'UMQ explique pour sa part que le gouvernement aurait unilatéralement mis un terme aux négociations sur un pacte fiscal le 9 décembre en alléguant qu'il n'y avait pas consensus entre les municipalités sur un mécanisme pour assurer une réduction des taxes. L'union réclame en conséquence l'annulation du décret du 15 décembre dernier par lequel la contribution municipale est rendue obligatoire pour l'an 2000.

«Nous avons réuni les éléments de preuve nécessaires pour démontrer que le gouvernement s'est livré à une négociation de façade pendant les derniers mois de 1999 et sans avoir fait de propositions formelles aux municipalités», a indiqué le président de l'UMQ.

Paiement sous protêt

La date limite pour le premier versement de la facture est le 31 mars. Puisque l'UMQ ne s'attend pas à avoir de réponse du tribunal avant 90 jours, elle a recommandé à ses 246 membres, le 6 mars, de faire ce versement sous protêt de manière à signifier au gouvernement que ce paiement est fait contre leur gré et sous la contrainte. «La loi prévoit des intérêts et des mécanismes de pénalisation pour les municipalités qui ne paient pas leur contribution. Nous ne voulons pas exposer les contribuables municipaux aux représailles du gouvernement, mais nous souhaitons protéger les sommes versées à l'État dans l'éventualité où la Cour supérieure déclarerait nul le droit du gouvernement de rendre applicable pour l'année 2000 la contribution des municipalités», a expliqué le président de l'UMQ.

Même si seulement Sillery, Aylmer, Rosemère et Saint-Basile-le-Grand ont signé la requête, le conseil d'administration de l'UMQ a déjà approuvé cette décision à l'unanimité.

Gaspésie

Une région à rebâtir

Des femmes témoignent de leur attachement à ce coin de pays



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Ces Gaspésiennes font preuve tantôt de réalisme, tantôt d'optimisme, quant elles parlent de l'avenir de leur coin de pays. Chose certaine, disent-elles, il est grand temps de cesser de parler; il faut agir.

renchérit Sophie Gagnon, journaliste à TVA. Comme si la région se limitait à deux ou trois clichés usés à la corde. «Cela m'irrite», a poursuivi Suzette Arsenault, commissaire du développement économique à Bonaventure.

Si on parle toujours des usines qui ferment, des villes qui se vident et des familles qui subissent un exil forcé, on omet souvent d'évoquer les raisons qui en poussent certains à rester en Gaspésie. Marie-Andrée Pedneault, étudiante au cégep de Carleton, a choisi de poursuivre ses études universitaires en enseignement afin de pouvoir revenir, une fois ses études complétées, travailler dans sa région. «Si mon programme n'avait été offert qu'à Montréal, j'aurais choisi un autre programme. Je suis habituée de vivre dans un milieu où on connaît tout le monde. Ici [à Montréal], tu n'es rien. Ici, les arbres, j'en vois pas trop, et la mer non plus.» Elle a aussi affirmé que beaucoup de jeunes autour d'elle tiennent le même discours. Sophie Gagnon en a d'ailleurs témoigné: «Je viens d'une famille de cinq enfants. Et c'est ma génération qui commence à faire ce retour en Gaspésie. On est conscients qu'il faut une certaine qualité de vie. Il y a autre chose dans la vie que simplement avoir une job.»

Ce que Marilyn Curadeau ne corroboie pas. «Pour avoir une qualité de vie, il faut avoir de l'argent dans ses poches», at-elle dénoncé avec un brin d'amertume. Son mari n'ayant plus d'emploi, elle va certainement devoir quitter la région. «Depuis quelque temps, j'ai de la misère à voir les oiseaux.»

Car malgré la beauté du paysage et le potentiel de certains secteurs, il n'en demeure pas moins que la région porte un lourd fardeau: le plus haut taux de chômage au Canada, qui atteignait 22,3 % en 1998, en plus d'un vieillissement chronique, largement alimenté par l'exode des jeunes. L'âge moyen en Gaspésie tourne aujourd'hui autour de 37 ans. La fermeture d'une seule usine a des conséquences à l'échelle du territoire. La saga de la fermeture de l'usine Gaspésia à Chandler en témoigne quand on sait qu'elle a entraîné la fermeture de boutiques dans la ville et le départ de nombreuses familles. «Chandler est une ville morte!», dénonçait Marilyn Curadeau.

Loin de baisser les bras, les Gaspésiennes ont mille et une idées en tête. Pour attirer les jeunes, il faudrait modifier certains fonctionnements du système d'éducation afin, entre autres, de permettre aux jeunes de faire leurs stages en Gaspésie. Suzanne Lamy, pré-

sidente de La Laiterie à Baie-des-Chaleurs, n'est pas en reste en matière d'idées pour relancer l'activité économique: acheter des biens et services locaux, lancer un programme d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises. Suzette Arsenault a poursuivi en suggérant la création de pôles économiques par secteurs d'activité, reconnaissant qu'une seule ville gaspésienne ne peut être à la fois culturelle, agricole et industrielle. Toutes ces femmes s'entendent aussi pour relancer le gouvernement afin qu'il s'engage pleinement dans la relance de la région en tenant compte du fait que la Gaspésie se distingue des autres coins du Québec. «Nous avons des réalités différentes, la région est grande, la population est dispersée», précisait Lovia Castilloux, infirmière. Bref, les coûts en matière de transport et de temps ne sont pas négligeables.

Optimistes? «Cela dépend des jours. Quand on a un coup dur, on tombe à terre, et le lendemain, on se retrousses les manches», témoignait Suzanne Lamy. Mais, toujours, elles gardent espoir, un espoir tout de même teinté de réalisme. «Oui, on a espoir, mais par inconscience. Si on avait su les conséquences, avoir su ce qui arriverait à la région, on n'aurait pas dit qu'on avait espoir.»

L'avenir se pense avant de se faire.

L'Université de Montréal :
une valeur sûre pour l'avenir.

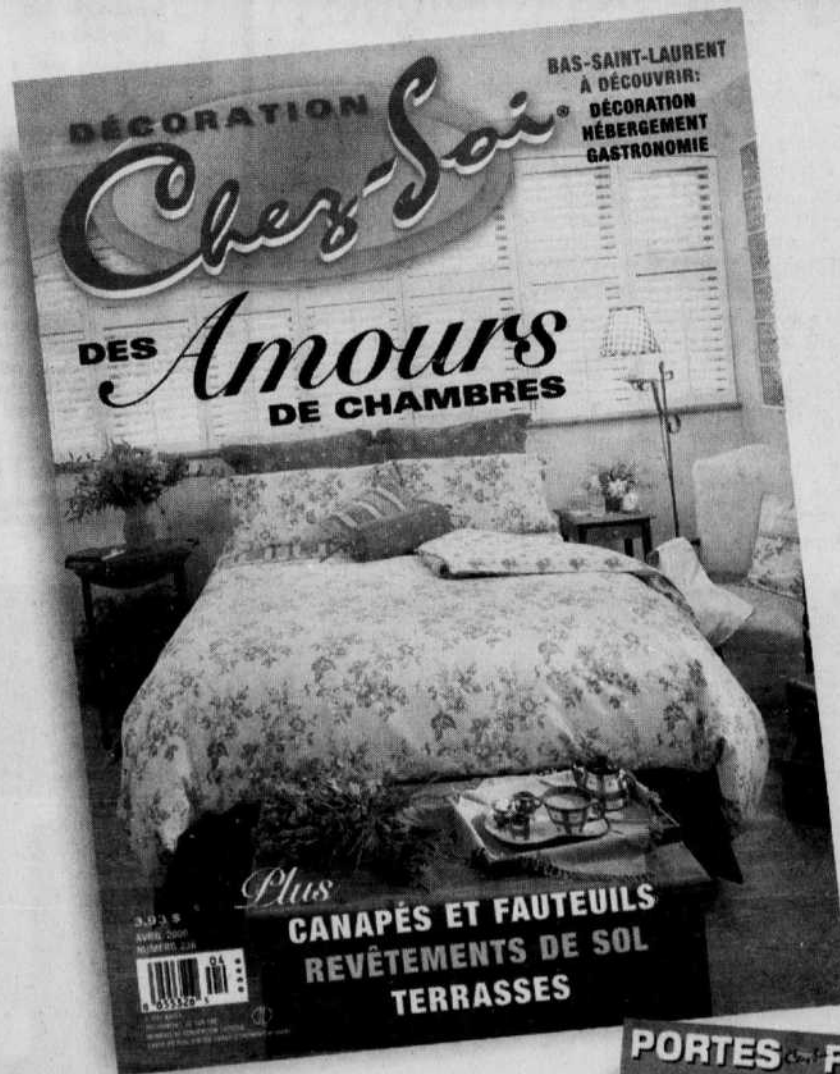
Qu'il soit question de santé, de haute technologie, d'environnement, d'enjeux sociaux, de nouvelles techniques de gestion, l'avenir doit être pensé. Avec ses deux Écoles affiliées, l'École Polytechnique et l'École des HEC, l'Université de Montréal est l'une des plus grandes universités canadiennes de recherche offrant des programmes d'études de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles dans presque tous les domaines du savoir.

L'Université de Montréal, laboratoire des grandes tendances de demain, est résolument tournée vers l'avenir et vers le monde

Visitez-nous au www.umontreal.ca.

Université 
de Montréal

C E M O I S - C I D A N S :



Plus

Supplément

GRATUIT

✓ Votre guide
rénovation

✓ 44 pages

✓ Conseils pratiques

Abonnez-vous 1 800 665-5372

EN VENTE DÈS MAINTENANT!



LE DEVOIR

POLITIQUE

Contre le tandem Chrétien-Dion

André Harvey rêve à l'alliance de 1984

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Aussi longtemps que l'opposition sera divisée et morcelée, les libéraux de Jean Chrétien continueront de se vautrer dans l'exercice du pouvoir. Sans coalition, il y a peu d'espoir de mettre un terme dans un proche avenir à ce sombre épisode du fédéralisme dominateur. Bref, le salut du pays passe par la coalition, mais avec le Parti conservateur.

Voilà qui résume l'analyse politique du député conservateur André Harvey, le représentant du comté de Chicoutimi à la Chambre des communes.

«Il faudrait refaire la grande coalition de 1984 et de 1988», a déclaré André Harvey cette semaine au cours d'un entretien avec *Le Devoir*. A son avis, la situation est suffisamment grave pour lancer un appel à la conscience collective des Canadiens et des Québécois.

Il ne fait plus de doute dans son esprit que le tandem Chrétien-Dion est en train de détruire le pays. Ce qu'il appelle la «stratégie de la provocation», il la voit depuis 30 ans polluer le paysage politique, d'abord avec Pierre Trudeau, puis depuis 1993 à travers les incessantes bravades de Jean Chrétien et de Stéphane Dion à l'endroit du Québec, comme l'avis demandé à la Cour suprême et le projet de loi C-20 sur la clarté.

D'avoir recours à cette politique de la confrontation lui paraît d'autant plus insensé qu'elle nuit à la promotion du fédéralisme et qu'elle creuse le fossé de l'incompréhension et de la méfiance entre le Québec et le Canada, entre les communautés francophone et anglophone. Il lui semble évident que cette stratégie de la provocation est entièrement responsable du spectaculaire succès remporté par le camp du OUI au référendum de 1995. «Cette stratégie a largement contribué à durcir l'attitude du Canada anglais envers le Québec».

Quant à ce gage d'espoir que représente l'hypothèse de la coalition, André Harvey n'ose pas trop y croire, considérant qu'il rejette à l'avance toute forme d'alliance avec le Reform Party de Preston Manning. Essentiellement, il souhaite que le projet de l'Alliance canadienne s'effondre, que les réformistes déçus se joignent au PC et que les bloquistes avides de former une nouvelle coalition passent

sous le leadership de Joe Clark. Si le cannibalisme émette les forces de la droite, si l'Alliance canadienne limite ses ravages aux frontières naturelles du Reform Party, ce sera un moindre mal pour le PC, dont l'avenir dépend principalement de l'Ontario et du Québec.

André Harvey est convaincu que si le Parti conservateur pouvait faire la démonstration de sa capacité de reprendre un jour le pouvoir, il grugerait considérablement dans le vote nationaliste qui a déserté le PC pour se réfugier au Bloc québécois. «L'idéal, ce serait que le Bloc décide de faire une coalition avec nous».

Mais on n'a qu'à constater l'état de décrépitude du Parti conservateur au Québec pour comprendre que ce n'est pas demain la veille. Il est en reconstruction, nous dit le député Harvey. Dans les plus beaux jours de Brian Mulroney, l'aile québécoise du PC comptait plus de 50 000 membres. Aujourd'hui, on établit ce membership à plus ou moins 5000 membres. Pour recruter de nouveaux membres, il faut un minimum d'organisation, mais ça prend de l'argent et le PC est plus pauvre qu'il ne l'a jamais été. Tout récemment, l'un des piliers de l'organisation québécoise, Robert Martinbeault, a abandonné le navire.

Mais André Harvey ne désespère pas. Il voit poindre ce jour où les nationalistes québécois comprendront que voter pour le Bloc, c'est voter pour le maintien des libéraux de Chrétien au pouvoir et que c'est voter contre l'intérêt supérieur des Québécois.

D'autant plus, fait-il valoir, que la question constitutionnelle devrait être un argument de plus pour faire confiance aux conservateurs. Pour la première fois de sa longue histoire, c'est dans la ville de Québec, du 11 au 14 mai, que le Parti conservateur tiendra son congrès national. Et le député de Chicoutimi est convaincu que les Québécois seront ravis de prendre connaissance de la position constitutionnelle qui sera soumise aux congressistes. Ce qu'il en sait, il n'ose le dire, mais il lui paraît évident que le Québec devrait s'appliquer à revendiquer de nouveaux pouvoirs et à profiter du fédéralisme évolutif, plutôt que de perdre son temps et ses énergies à quémander sa reconnaissance de société distincte. «Et Joe Clark a prouvé qu'il est capable de défendre les intérêts du Québec».

Congrès régionaux du PQ

Québec lancera des états généraux sur la situation du français

Des présidents d'associations y voient un moyen de noyer le poisson

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Pour établir un diagnostic réaliste de la situation du français et mettre en œuvre une réforme de la politique linguistique, Québec s'apprête à lancer les États généraux de la langue française.

La décision émane du groupe de travail, composé de cinq ministres, que le premier ministre Bouchard a mis sur pied l'automne dernier pour tracer un bilan de la situation et formuler des recommandations devant assurer le caractère français de la région métropolitaine.

Présidente de ce groupe de travail, Louise Beaudoin a expliqué hier au *Devoir* que cette initiative vient combler le besoin depuis longtemps démontré de procéder à une large consultation, à un débat de société sur la question linguistique. «En l'an 2000, il faut se poser la question: qu'est-ce que vivre en français au Québec?»

Ministre responsable de la Charte de la langue française, Mme Beaudoin estime que le temps est venu de prendre conscience du fait que la situation a sensiblement évolué en 25 ans compte tenu de deux tendances lourdes, deux variables qui n'avaient pas la même importance à l'époque: la mondialisation et l'intégration des immigrants.

La proposition de tenir des états généraux sur la situation du français sera soumise en fin de semaine aux délégués péquistes du congrès régional de Montréal-Centre. C'est à la demande de la ministre que le président régional Mario Beaulieu en fera la suggestion aux congressistes sous la forme de motion d'urgence.

Les présidents des 14 associations de comté de la région ont amorcé hier soir les débats qui se poursuivront aujourd'hui à l'École de technologie supérieure. L'intervention de la ministre a déçu de nombreux présidents de comté, qui y voient une astuce du bureau du premier ministre

pour tenter de noyer le poisson.

Plusieurs comtés de Montréal-Centre demandent au gouvernement de modifier les dispositions de la Charte de la langue française pour que la fréquentation obligatoire de l'école française s'étende aux cégeps. D'autres réclament l'abolition de la loi 86, qui a assoupli 84 des 215 articles de la loi 101, ce qui a eu pour conséquence de favoriser le retour au bilinguisme institutionnel et d'affaiblir le pouvoir d'attraction du français. La décision du comité ministériel en faveur de la tenue d'états généraux irrite le président du comté de Mercier, André Reny, qui y voit une façon de neutraliser les débats sur la langue. Il trouverait plus équitable pour les militants de la base qu'on les laisse réfléchir, discuter et participer à leur guise plutôt que de faire dévier le débat vers d'autres instances extérieures que ne contrôlent pas les péquistes.

Pour sa part, le président de Saint-Henri-Sainte-Anne, Éric Cimon, trou-

ve déplorable que le gouvernement ne fasse pas confiance au processus démocratique défini par les statuts du parti. Il estime que les militants devraient avoir toute latitude de débattre du projet de société auquel ils aspirent sans se faire distraire par les interventions inopinées du gouvernement. A son avis, l'intrusion des ministériels dans le débat n'est rien pour encourager la participation aux activités du parti.

Le président de Montréal-Centre, Mario Beaulieu, réfute ces allégations, précisant que les états généraux proposés par le gouvernement n'auront pas lieu avant six mois et qu'il ne faut pas y voir l'intention de priver les militants de faire le débat entre eux. Entre-temps, le calendrier et le processus demeurent inchangés: toutes les résolutions adoptées dans le cadre de congrès régionaux seront acheminées au congrès national de mai et y seront débattues, y compris la question linguistique sous tous ses angles.

Formation: Producteur

L'aventure de la production d'un court métrage, d'une télé-série, d'un long métrage nécessite des connaissances.

L'INIS vous offre :

des ateliers dispensés par des professionnels du milieu.

Jeu 30 mars, de 17h00 à 20h00 :

GRATUIT

• LE RÔLE CRÉATIF DU PRODUCTEUR PAR RAPPORT À CELUI DU SCÉNARISTE ET DU RÉALISATEUR.

Cette conférence gratuite s'adresse uniquement aux personnes déjà inscrites à une ou plusieurs journées de formation. Contrairement aux autres ateliers, cette activité se déroulera dans les locaux de l'INIS, au 301, boul. de Maisonneuve Est. ☎ Berri-UQAM

Vendredi 31 mars

de 9h00 à 12h30 :

• DÉVELOPPEMENT & CHAÎNE DE TITRES.

De 13h30 à 18h00 :

• POSTPRODUCTION CINÉMA-TÉLÉVISION POUR NÉOPHYTES.

Samedi 1^{er} avril,

de 9h00 à 12h00 :

• DROITS.

• ASSURANCES DE PRODUCTION.

De 13h00 à 18h00 :

• LES PRINCIPALES CONVENTIONS COLLECTIVES.

• LE RÔLE DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FILMS ET TÉLÉVISION DU QUÉBEC (APFTQ).

Vendredi 7 avril,

de 9h00 à 13h00 :

• LE BUDGET DE PRODUCTION.

• LA STRUCTURE FINANCIÈRE.

De 14h00 à 18h00 :

• TÉLÉFILM CANADA.

• LE FONDS CANADIEN DE TÉLÉVISION.

• LE CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL.

Samedi 8 avril,

de 9h00 à 12h00 :

• LA SODEC.

• LE CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL.

De 13h00 à 18h00 :

• DISTRIBUTION CINÉMA & TÉLÉVISION.

• COMMENT APPROCHER UN DISTRIBUTEUR ET UN TÉLÉDIFFUSEUR.

L'inscription se faisant par journée et non par atelier, on doit s'inscrire obligatoirement à 1, 2, 3 ou 4 jours complets de formation.

La conférence du 30 mars est gratuite.

POUR LES QUATRE JOURS DE FORMATION :

400 \$ (347,75 + 24,34 TPS + 27,91 TVQ)

Étudiants : 300 \$ (260,81 + 18,26 TPS

+ 20,93 TVQ) (carte valide exigée)

CHAQUE JOUR DE FORMATION :

120 \$ (104,33 + 7,30 TPS + 8,37 TVQ)

Étudiants : 90 \$ (78,24\$ + 5,48 TPS

+ 6,28 TVQ) (carte valide exigée)

Les prix incluent la TPS et la TVQ.

INSCRIPTION AVANT LE 24 MARS

EN TÉLÉPHONANT AU (514) 232-8767.

Les ateliers du 31 mars, 1^{er} et 8 avril

se dérouleront dans les locaux

du CRIM (Centre de recherche

informatique de Montréal), situé au

550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100.

☎ McGill, sortie Union.

INIS

INSTITUT NATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON

AVEC LE CONCOURS DE

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FILMS ET DE TÉLÉVISION DU QUÉBEC

Telefilm Canada

Canada

Centre de recherche informatique de Montréal

CRIM

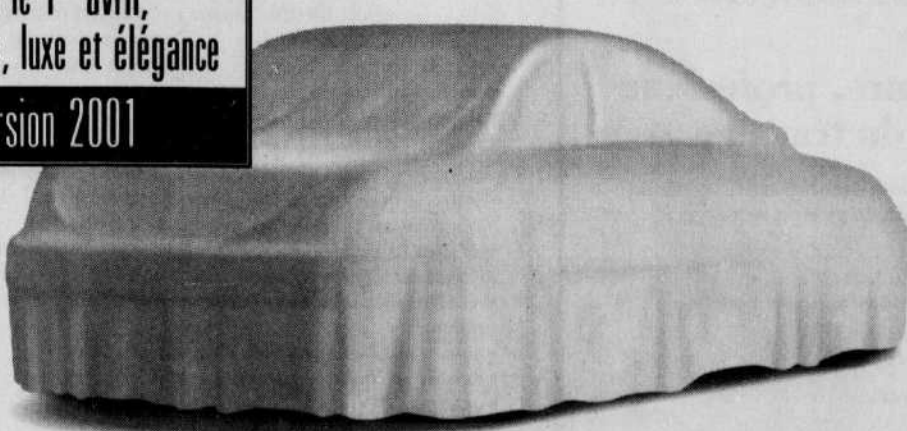
Vivez votre plus beau printemps.



Acura 3.2TL 2000

POSS. 36 000 \$⁺

Dès le 1^{er} avril,
puissance, luxe et élégance
version 2001



La toute nouvelle Acura 3.2CL Type S 2001



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

†P.D.S.F. de la 3.2TL (modèle UA566VJT) 2000 neuve. Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Le modèle offert peut différer de l'illustration. ☎Bose est une marque déposée de Bose Corporation. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

LUCIANI ACURA

4040, rue Jean-Talon O., Montréal
(514) 340-9484

ACURA BROSSARD

9100, boul. Taschereau O., Brossard
(450) 659-1616

ACURA PLUS

255, boul. de la Seigneurie, Blainville
(450) 435-4455

GALERIES ACURA

7100, boul. Métropolitain E., Anjou
(514) 354-8811

ACURA DE LAVAL

2500, boul. Chomedey, Laval
(450) 682-4050

ACURA GABRIEL

4648, boul. Saint-Jean, D.-D.-O.
(514) 696-7777



ACURA

Les
concessionnaires
fiables

• POLITIQUE •

Jeux de la Francophonie

Le français sera la langue officielle

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le français sera la langue officielle des Jeux de la Francophonie, qui se tiendront à Ottawa et à Hull en 2001. Les ministres Louise Beaudoin et Gilles Baril sont fiers de leur victoire.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJ), réunie hier à Beyrouth, a approuvé la suggestion du Québec, représenté par le ministre Gilles Baril.

Responsable du dossier de la Francophonie au sein du gouvernement, Mme Beaudoin s'est félicitée d'avoir porté le litige sur la scène internationale francophone, après s'être rendue à l'évidence que le gouvernement fédéral ne voulait tout simplement pas régler. Interrogée par *Le Devoir*, elle a

souligné que c'est beaucoup grâce à l'appui de la France que la réunion de Beyrouth a finalement tourné en faveur du Québec. «C'est une décision exécutoire et les fédéraux seront obligés de s'y soumettre.»

Il y a plus d'un an que ce contentieux faisait des étincelles entre Ottawa et Québec. Chargé du dossier pour le gouvernement fédéral, le ministre Don Boudria répétait qu'Ottawa n'avait d'autre choix que de respecter la loi des langues officielles. «On ne peut pas demander au gouvernement fédéral de porter atteinte à sa propre loi», disait-il.

Quoi qu'il en soit, ce qui compte pour Mme Beaudoin, c'est que «la loi des langues officielles ne s'applique pas et que

le français soit la seule langue officielle». La CONFESJ a décrété les cinq principes linguistiques devant guider l'organisation des Jeux de la Francophonie de 2001:

Ottawa
devra faire
son deuil
de sa
politique
sur le
bilinguisme

■ le français, langue que la Francophonie a en partage, est la langue officielle des Jeux de la Francophonie;

■ les Jeux de la Francophonie se dérouleront essentiellement en français, dans le respect de l'esprit et des traditions des Jeux de la Francophonie;

■ le français aura un rôle et une visibilité de première importance dans le déroulement, l'organisation, les annonces et l'environnement visuel des Jeux et des activités qui y sont reliées; toutefois, le pictogramme sera le moyen de signalisation privilégié;

■ le français sera la langue de communication entre le Comité international des Jeux de la Francophonie, le Comité national des Jeux et les pays et gouvernements qui participeront aux Jeux;

■ le comité national des Jeux aura la responsabilité de la mise en œuvre des principes édictés.

Les Jeux qui se sont tenus antérieurement au Maroc et à Madagascar se sont déroulés presque exclusivement en français, pays où la langue officielle n'est pourtant pas le français, mais respectivement le malgache et l'arabe. Mme Beaudoin estime qu'il n'était que normal qu'il en soit ainsi à des Jeux qui se tiendront principalement au Québec. Le gouvernement fédéral contribue pour 15 millions de dollars et le Québec pour trois millions à la tenue des Jeux de la Francophonie.

L'avocat Brent Tyler et la loi sur l'affichage

Le jugement de 1988 ne peut pas faire autorité

PRESSE CANADIENNE

la liberté d'expression en imposant une «nette prédominance» du français.

Granby — Le temps a passé, le contexte est différent et ce qui valait en 1988 aux yeux du plus haut tribunal du pays ne vaut plus nécessairement aujourd'hui, a fait valoir en substance M^{re} Brent Tyler hier, au Palais de justice de Granby, dans le cadre de la procédure d'appel entreprise par le gouvernement du Québec pour préserver les dispositions linguistiques en vigueur en matière d'affichage commercial.

M^{re} Tyler a soutenu que lorsqu'il avait défendu, l'automne dernier, le couple d'antiquaires de Lac-Brome accusé d'avoir enfreint la loi, il avait alors présenté une preuve qui s'éloignait de façon «remarquable» de l'arrêt Ford, en 1988, alors que la Cour suprême avait conclu qu'il était légitime de restreindre

La veille, un des avocats du gouvernement a soutenu exactement le contraire en disant qu'un jugement de la Cour suprême «s'imposait à nous de façon définitive» et ne pouvait donc pas être remis en question. Mais aux yeux de M^{re} Tyler, le jugement sur l'affichage commercial de 1988 et le procès de 1999 sur le même sujet ne doivent pas être confondus, et le premier ne saurait servir de précédent au second.

En octobre dernier, la juge Danielle Côté, de la Cour du Québec, avait donné raison aux clients de M^{re} Tyler, les Entreprises WFH, en invalidant les articles de la loi sur la langue en matière d'affichage commercial parce que le gouvernement n'avait pas fait la preuve devant elle que le français était toujours menacé.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Avis d'appel
de candidaturesOuverture de 3 postes de professeur,
professeur à la Faculté de droitProfesseure, professeur
en droit économique

Poste en droit économique, portant plus particulièrement sur le droit des sociétés par actions, le financement de l'entreprise, les institutions économiques et financières, la petite et la moyenne entreprise, les services financiers et la propriété intellectuelle. Un intérêt pour la dimension internationale sera pris en considération.

Description du poste

- Enseignement aux trois cycles d'études dans les divers programmes de la Faculté;
- Contribution à la recherche en droit économique;
- Présentation de demandes de subvention;
- Participation aux activités universitaires et administratives de la Faculté.

Critères de sélection

Doctorat en droit ou l'équivalent. Les candidatures de personnes en voie d'achever leur doctorat seront considérées. Outre les publications avec comité de lecture, pourront être pris en compte :

- L'expérience en enseignement;
- Les projets de recherche en droit économique;
- L'expérience professionnelle.

Date de l'entrée en fonction : le 1^{er} août 2000

Deux lettres de recommandation devront être acheminées directement au bureau du Doyen. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire d'ici le 20 avril, à 17 heures, à l'adresse ci-dessous :

Professeure, professeur
en droit civil
et économique

Poste en droit civil et économique, portant plus particulièrement sur les contrats, les sûretés, la faillite, la fiducie, le droit de l'entreprise. Un intérêt pour le droit judiciaire sera pris en considération.

Description du poste

- Enseignement aux trois cycles d'études dans les divers programmes de la Faculté;
- Contribution à la recherche en droit civil et en droit de l'entreprise;
- Présentation de demandes de subvention;
- Participation aux activités universitaires et administratives de la Faculté.

Critères de sélection

Doctorat en droit ou l'équivalent. Les candidatures de personnes en voie d'achever leur doctorat seront considérées. Outre les publications avec comité de lecture, pourront être pris en compte :

- L'expérience en enseignement;
- Les projets de recherche en droit civil et en droit de l'entreprise;
- L'expérience professionnelle.

Date de l'entrée en fonction : le 1^{er} août 2000

Deux lettres de recommandation devront être acheminées directement au bureau du Doyen. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire d'ici le 20 avril, à 17 heures, à l'adresse ci-dessous :

Professeure, professeur
en droit du travail

Poste en droit du travail (droit interne et dimensions internationales). Un intérêt pour le droit judiciaire sera pris en considération.

Description du poste

- Enseignement aux trois cycles d'études dans les divers programmes de la Faculté;
- Contribution à la recherche en droit du travail;
- Présentation de demandes de subvention;
- Participation aux activités universitaires et administratives de la Faculté.

Critères de sélection

Doctorat en droit ou l'équivalent. Les candidatures de personnes en voie d'achever leur doctorat seront considérées. Outre les publications avec comité de lecture, pourront être pris en compte :

- L'expérience en enseignement;
- Les projets de recherche en droit du travail;
- L'expérience professionnelle.

Date de l'entrée en fonction : le 1^{er} décembre 2000

Deux lettres de recommandation devront être acheminées directement au bureau du Doyen. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire d'ici le 20 avril, à 17 heures, à l'adresse ci-dessous :

Pierre Lemieux, doyen
Faculté de droit
Bureau 5109
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4

Faculté
de
droit

En vertu de son Programme d'accès
à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer
la moitié de ses postes vacants à l'engagement
de femmes. Selon les exigences du ministère de
l'Immigration du Canada, cette offre est destinée
en priorité aux citoyennes et aux citoyens
canadiens et aux résidentes et aux résidents
permanents du Canada.

UNIVERSITÉ
LAVAL
Aujourd'hui Québec, demain le monde.

www.ulaval.ca

ACKLANDS
GRAINGER

L'EXCELLENCE
commence avec
le désir de
constamment
accomplir quelque
chose
de nouveau et de
mieux.

L'excellence
s'atteint à travers
les relations avec
nos pairs et nos
clients et atteint
son point
culminant dans le
respect des valeurs
de notre
compagnie :

Souplesse
Habilitation et
responsabilisation
Éthique et intégrité
Apprentissage
Travail d'équipe
Avoir du plaisir!

Nous offrons des
chances égales à
tous.

Acklands - Grainger Inc. est le plus important distributeur de produits industriels, de santé-sécurité et pour parcs de véhicules au Canada. Dû à notre croissance et notre expansion continue, des opportunités d'emploi s'offrent à vous dans la région de Montréal :

Représentant ventes
internes et service

En tant que membre de notre équipe des ventes, vos principales fonctions seront :

- Répondre aux clients au comptoir des ventes ou au téléphone
 - Fournir un service de ventes et un soutien technique à notre clientèle
 - Fournir de l'information sur les produits et sur les prix à notre clientèle promptement et de manière professionnelle
 - Traiter les commandes avec l'aide du système informatique
- Ce poste requiert le bilinguisme (anglais/français) et une bonne connaissance des produits industriels et de sécurité. En plus d'être un joueur d'équipe, vous devez posséder d'excellentes aptitudes pour la communication, l'organisation et les relations interpersonnelles.

Associé d'entrepôt

Vous aimez la variété? Êtes-vous capable de travailler sous pression et de prendre de bonnes décisions? Vous aurez à compléter, emballer, recevoir et expédier les commandes ainsi qu'effectuer des livraisons occasionnelles. Si vous avez de l'expérience dans le travail d'entrepôt, que vous êtes en mesure de lever jusqu'à 50 lbs, que vous détenez un permis de conduire classe 5 et que vous êtes bilingue, vous êtes le candidat idéal.

Le candidat choisi travaillera du lundi au vendredi de 8h à 17h, bénéficiera d'un programme d'avantages sociaux ainsi que de fortes possibilités d'avancement. Veuillez faire parvenir votre CV ou profil de carrière à : Acklands-Grainger Inc., Directeur de succursale, 5782 Thimens, Montréal, Québec, H4R 2K9, Télécopieur : (514) 332-8495.

Seuls les candidats retenus seront contactés.

Nous demanderons aux agences de placement de s'abstenir de toute sollicitation.

Visitez-nous au www.acklands.ca

FONDATION QUÉBÉCOISE
DU CANCERDIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ
POSTE À QUÉBEC

La Fondation québécoise du cancer est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancer en leur offrant des services d'information, de soutien et d'hébergement.

Sous l'autorité du directeur général, et en étroite collaboration avec le directeur de la région de Québec, le titulaire de ce poste est responsable de l'ensemble des activités et projets destinés à développer un important réseau de sympathisants à la cause des personnes atteintes de cancer.

Principales tâches et responsabilités

- Prépare annuellement un plan d'action et propose des stratégies spécifiques pour maximiser le développement d'un important réseau de sympathisants;
 - identifie et recrute des personnes pour créer au Québec, un réseau élargi de sympathisants à la cause des malades atteints de cancer;
 - informe les membres du réseau des politiques et orientations des gouvernements à l'égard des services et projets destinés aux personnes atteintes de cancer;
 - développe le matériel requis pour recruter, sensibiliser et informer les membres du réseau;
 - produit mensuellement un bulletin d'information;
 - travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes.
- Exigences**
- Formation universitaire minimale de premier cycle;
 - Expérience de cinq (5) ans dans l'organisation d'activités mobilisatrices;
 - Très bonne connaissance du processus législatif et des principaux dossiers liés au cancer;
 - Maîtrise parfaite de la langue française parlée et écrite et capacité de s'exprimer couramment en anglais;
 - S'exprimer facilement en public et faire preuve de leadership;
 - Parfaite connaissance des logiciels Word et Excel et grande aisance sur environnement Windows et le réseau Internet;
 - Disponible pour voyager au Québec principalement;
 - Autonome et engagé totalement envers la cause du cancer;
 - Poste situé à Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, sous pli postal confidentiel ou par courriel, à l'attention de Daniel Cauchon, directeur général, avant le 24 mars 2000, 16 heures, à :

La Fondation québécoise du cancer
Référence: poste de directeur des relations avec la communauté
2075, rue de Champlain
Montréal (Québec) H2L 2T1
Courriel: fgcmtd@attglobal.net

Les candidatures acheminées par télécopieur ne seront pas retenues.

IMPORTANT ÉDITEUR

cherche enseignantes et enseignants
pour la rédaction d'ouvrages
en

sciences humaines au primaire

Selon le tout nouveau programme
du ministère de l'Éducation du Québec

Toute personne intéressée à faire partie de l'équipe
est priée de faire parvenir son curriculum vitae à :

Le Devoir
Dossier 1592
2050, rue de Bleury, 9^{ème} étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

LE DEVOIR

Offre d'emploi

CONSEILLER(ÈRE) PUBLICITAIRE

Le journal LE DEVOIR est à la recherche d'un conseiller publicitaire pour poursuivre et développer son marché d'annonceurs.

Profil général de la personne recherchée :

Le conseiller publicitaire analyse le marché auquel il est lié. Il est stratégique envers les annonceurs réguliers et potentiels, étudie et comprend leur plan de mise en marché, leurs produits, leur concurrence.

Sa diplomatie, ses qualités en communication verbale et écrite font de lui une personne qui vend intelligemment. Il sera dynamique, motivé et aimant relever des défis. Son esprit d'entrepreneuriat lui ont valu de bons succès antérieurs.

En retour Le Devoir offre une opportunité de carrière stimulante dans un environnement de travail très motivant.

Formation académique

Posséder une formation de niveau universitaire jumelée à une expérience de travail (minimum de deux ans), en vente publicitaire de préférence.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au service des ressources humaines, avant le 17 mars prochain, a/s Claudette Béliveau, au 2050, rue de Bleury, 9^{ème} étage, Montréal, Qc H3A 3M9. Ou par télécopieur au (514) 985-3330.

Le poste est offert aux hommes et aux femmes, l'utilisation du masculin sert à abrégé l'annonce. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.



La Maison de la Culture Bonsecours de Joliette Inc.

est un organisme sans but lucratif qui a le mandat de gérer la bibliothèque publique de la ville de Joliette. C'est donc un organisme autonome ne faisant pas partie des services municipaux. Il est financé par la Ville de Joliette et le ministre de la Culture et des Communications. Il bénéficie de projets d'aide à l'emploi en plus des services de l'équipe du personnel permanent.

BIBLIOTHÉCAIRE - DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Sous l'autorité du conseil d'administration, le ou la bibliothécaire - directeur(trice) général(e)

- Gère les ressources humaines, matérielles et financières de l'organisme;
- Supervise l'ensemble des opérations du service technique et du service du prêt;
- Assure le développement du fonds documentaire;
- Participe aux activités des divers regroupements dont la bibliothèque est membre;
- Agit à titre de secrétaire aux réunions du conseil d'administration;
- Accomplit toutes autres tâches connexes reliées au poste;
- Procèdera à l'informatisation de la bibliothèque;
- Élaborera avec le conseil d'administration un plan de développement;
- Participera aux études de relocalisation de la bibliothèque;

Traitement: À déterminer selon l'expérience

Doit détenir une maîtrise en bibliothéconomie et être membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Expérience administrative serait un atout important.

Date d'entrée en fonction: Mai 2000

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 1^{er} avril 2000 et inscrire Concours Poste bibliothécaire - directeur(trice) général(e) sur l'envoi.

Maison de la Culture Bonsecours de Joliette Inc.

585, rue Archambault
Joliette (Québec) J6E 2W7

• POLITIQUE •

Hausse salariale des juges municipaux

Québec n'ira pas en appel

Les municipalités devront déboursier 760 000 \$ de plus

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les juges municipaux ont gagné sur toute la ligne. La ministre de la Justice, Linda Goupil, n'ira pas en appel d'un jugement leur accordant des hausses salariales totalisant 760 000 \$.

Le salaire des juges municipaux est passé de 500 à 600 \$ pour une séance et de 250 à 450 \$ pour une demi-séance à la suite d'une décision exécutoire de la Cour supérieure rendue le 9 février dernier.

Québec disposait de 30 jours pour en appeler de la décision rendue par le juge Pierre J. Dalphond. Après analyse des faits, Mme Goupil a tout simplement laissé tomber. «Il n'y a aucun motif justifiant de porter ce jugement en appel», a fait savoir la ministre par voie de communiqué. «Il ne présente pas d'erreurs manifestes permettant d'espérer un jugement différent de la part de la Cour d'appel.»

Le gouvernement adoptera un décret pour se conformer à la décision du juge Dalphond, qui avait été saisi de l'affaire par la Conférence des juges municipaux du Québec.

Les augmentations, qui sont rétroactives au 1^{er} janvier, permettent aux juges de toucher 600 \$ au lieu de 500 \$ pour une séance (plus de deux heures), 450 \$ au lieu de 250 \$ pour une demi-séance (moins de deux heures) et 1200 \$ au lieu de 1000 \$ pour une séance de plus de cinq heures. Les juges n'avaient pas obtenu d'augmentations depuis 1991.

Après moult détours, Québec se plie finalement aux recommandations du comité Bisson, qui avait proposé ces cibles salariales pour la

première fois en 1998.

Les salaires des juges municipaux sont payés par les municipalités mais fixés par l'Assemblée nationale. Tous les trois ans, un comité indépendant évalue la situation financière des juges et suggère à l'Assemblée nationale les augmentations jugées appropriées. Le Parlement a le loisir d'ignorer les suggestions de ce comité mais est tenu d'expliquer ses motifs.

Un compromis

À la suggestion du gouvernement Bouchard, l'Assemblée nationale avait simplement coupé la poire en deux à l'époque, fixant les salaires à 520 \$ la séance et 260 \$ la demi-séance. Insatisfaits, les juges municipaux ont porté la cause devant les tribunaux, où le juge Dalphond leur a donné raison sans réserve. Il a fustigé l'Assemblée nationale, qui n'a fourni aucune raison valable pour écarter les suggestions du comité Bisson.

Une centaine de magistrats profitent des augmentations de salaire, à l'exception de ceux de Montréal, Québec et Laval. Dans ces trois grandes villes, les juges reçoivent la même rémunération que leurs collègues de la Cour du Québec...

Et les juges de la Cour du Québec ont également défilé le gouvernement Bouchard devant les tribunaux, obtenant eux aussi des augmentations de salaire (20,5 % sur trois ans). La ministre Goupil a jusqu'au 24 mars pour en appeler de ce jugement presque identique au premier. Mme Goupil est toujours en période de réflexion dans cette deuxième affaire.

D'autres arrestations dans l'affaire Khafagy

PRESSE CANADIENNE

Ayman Bondok, de Nepean, en Ontario, qui a été accusé d'extorsion et de possession de matières explosives dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Khafagy, devra rester en détention en attendant sa requête en cautionnement, qui a été reportée à vendredi prochain.

Bondok, âgé de 23 ans, est l'un des deux individus arrêtés à la suite

de la découverte d'explosifs par la police dans un appartement de Montréal. L'autre suspect, Kim St-Louis, une résidente de Hull, a été relâchée sous certaines conditions, et son enquête préliminaire a été fixée à une date ultérieure. D'autres personnes pourraient être impliquées dans cette affaire.

Le sergent Normand Houle, de la GRC, a précisé hier que des explosifs ont été découverts la semaine dernière

dans un faux plafond de l'appartement de Tarek Adealy Khafagy à Montréal. Il ajoute que Bondok et Khafagy, un réfugié égyptien âgé de 30 ans, se connaissaient.

Khafagy, détenu depuis son arrestation sous l'accusation d'avoir eu en sa possession des explosifs et de l'argent contrefait, affirme depuis le début qu'il ignore comment le matériel a pu se retrouver dans son appartement. Sa requête en cautionnement

doit avoir lieu le 22 mars.

Le sergent Houle précise qu'il y a une «chance» que Khafagy puisse être libéré plus tôt que prévu, parce que «l'enquête a permis de découvrir que son rôle était moins important que ce que l'on croyait». Mais la procureure de la Couronne, Hélène Di Salvo, a écarté toute possibilité que Khafagy puisse être relâché rapidement. «Rien n'est changé et les accusations restent les mêmes», a-t-elle affirmé.

Du 16 au 19 mars 2000
au Palais des Congrès de Montréal



Admission : 12,50 \$

Salon
des Vins et spiritueux
de Montréal

Choix du site du CHUM

Les critiques viennent même de l'intérieur

Les ingénieurs du gouvernement se plaignent de ne pas avoir été consultés

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Autre pavé dans la mare du site du futur CHUM, l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) met sérieusement en doute le projet. En plus d'observer d'importantes lacunes dans le rapport de la firme Daniel Arbour et associés, les ingénieurs du gouvernement révèlent qu'ils n'ont jamais été consultés.

Pourtant, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) compte parmi ses employés une vingtaine d'ingénieurs qui ont l'expérience et qui sont habitués de gérer des travaux de construction, souligne le président de l'APIGQ, Pierre Sirois. «Dans notre esprit, il est important que la population sache que dans un dossier majeur, qui demande des investissements de 850 millions de dollars, le ministère n'a pas fait appel à ses ressources expertes dans sa prise de décision», tonne-t-il.

Pierre Sirois est déçu de l'étude. Il la qualifie d'ailleurs de préliminaire. «Elle a été faite dans un laps de temps trop court, compte tenu de l'ampleur du projet, croit M. Sirois. Il aurait fallu qu'il soit plus long, plus détaillé et qu'on consulte la population.»

À la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), on a une tout autre interprétation de la sortie des ingénieurs. «Ils sont en négociations avec le gouvernement au sujet de la rétroactivité et ce sont les seuls qui n'ont pas encore signé», indique le responsable des communications, Louis Blanchet. Ce dernier explique qu'il est tout à fait normal de ne pas avoir consulté ses propres experts, «tout comme nous n'avons pas consulté l'Ordre des architectes du Québec».

Il reste cependant que l'APIGQ lève encore la poussière dans le dossier. Après les doutes de plusieurs urbanistes et experts en développement urbain, voilà que les ingénieurs mettent à leur tour du sable dans l'engrenage. Selon eux, plusieurs questions restent sans réponse dans le rapport, tout particulièrement au sujet de l'Hôtel-Dieu.

«Comment se fait-il qu'on ne tienne pas compte de 41 000 m² de terrain disponibles à l'Hôtel-Dieu? se questionne Pierre Sirois. Et comment se fait-il que les problèmes de circulation apparaissent comme insurmontables dans ce secteur? Le site Saint-Denis pose également le même problème avec l'autoroute Métropolitaine. Pourtant, on dit que ça peut être surmonté.»

L'APIGQ croit que le ministère a

dû agir vite et qu'il a ainsi dû improviser. «Quand on lit l'étude, il est évident qu'il y a un biais en faveur du site de la Petite Patrie et j'attends des réponses dans un rapport détaillé pour prouver que c'est effectivement le bon choix», lance M. Sirois.

«Les ingénieurs seront appelés à se prononcer plus tard, à partir du moment où le dossier sera piloté par la CHQ, indique Louis Blanchet. Nos études sont exhaustives, extrêmement sérieuses et professionnelles. C'est un excellent site et il ne servira pas uniquement à la revitalisation du secteur.»

MA DIVINE CLÉMENTINE
m a m a n

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité1007, RUE LAURIER OUEST
OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

Heures d'ouverture :

Jeudi, vendredi et samedi : 12 h à 22 h
Dimanche : 12 h à 18 h

OVALON

Q92



LE DEVOIR



FINE CIGARETTES

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AGENCES
DE VINS, BIÈRES ET SPIRITUEUX INC.

SAO

• HOMMAGE À MARCEL PEPIN •

Un maître

Tout au long de sa carrière, il a tenu parole, une parole donnée envers une humanité, envers des gens en chair et en os

PIERRE VADEBONCŒUR

Extrait de l'hommage rendu jeudi à l'occasion des funérailles de l'ex-président de la CSN, Marcel Pepin.

Marcel et moi avons travaillé ensemble pendant environ dix ans, à partir de 1965, et un peu moins qu'auparavant à partir de 1970. Je ne lui faisais guère sentir qu'une présence attentive et une sorte d'appui très sûr. C'était une façon tacite de lui signifier que nous étions foncièrement d'accord. Cette présence assurée dont ses proches collaborateurs l'entouraient, il en avait sans doute besoin car le poste de président de la CSN a toujours été rude — et, jusqu'à un certain point, solitaire. Cette solitude, qui est de la fonction, était aussi un peu dans le caractère de Marcel.

Il a commencé sa carrière syndicale un peu avant 1950. Comment, à son sujet, ne pas essayer d'évoquer le syndicalisme de ce temps-là? Une CTCC encore fragile, une organisation de services artisanale, un personnel permanent très mal payé, à peu près rien, pour les permanents, de ce qu'on appelle des conditions de travail — une situation assez précaire, en somme, pour les individus comme pour la centrale. Mais, en revanche, un élan, un allant qu'on aurait dits intimement liés à cette précarité. Un sens inconditionnel du service, une profondeur de conviction et, il faut bien le dire, un désintéressement allant de pair avec cela et allant de soi. Cette obscure période — on est en plein duplessisme, on vit dans une société sclérosée — laisse par contraste dans mon souvenir l'image d'un lieu de liberté et de clarté, qui était la CTCC. La mémoire embellit peut-être, à cette distance, ce que l'on vivait ainsi vraiment en symbiose avec les travailleurs. Mais le fait est qu'on y trouvait un esprit dont, sincèrement, je ne pense pas qu'il ait jamais été dépassé ni surpassé.

Un militant absolu

Pepin a entrepris son action vers ce moment-là, dans ce climat, dans cette



L'ancien président de la CSN fêtait avec ses cinq enfants sur la terrasse de son appartement au centre-ville l'été dernier. On le voit entouré ici, dans l'ordre habituel, de Michel, Marcel, Marc, Marie et Louis.

situation générale de nécessité. Tout était nécessaire: le besoin, l'action pour y répondre. Ce nouveau permanent arrivait dans un milieu tel que je l'ai décrit: un milieu assez austère, exaltant, plein d'humanité, exigeant — et pauvre. Et où la colère, qui n'était pas feinte, se manifestait également. Chez Marcel, sans éclats, sans injures, sans aucune violence extérieure. Quelque chose d'important avait vraiment lieu: une lutte sociale tout à fait fondamentale, menée dans des conditions difficiles, avec les moyens du bord.

Pepin correspondait déjà, par sa nature même, à ce qu'il allait trouver à la CTCC et que je viens de décrire. Il y correspondait pour ainsi dire exactement. Cette ressemblance, cette convenance étonnante. Le sérieux de cet homme jeune, le but qu'il s'était fixé pour la vie, la rigueur dont il allait faire preuve, son dévouement pour la cause, son intégrité enfin rencontraient, à la CTCC, quelque chose d'incomparable dans la société d'alors et, je dirais, dans toute société: un mouvement social où dominait très certainement un idéal; en fait, un

idéal très pur, permettez-moi de risquer ce qualificatif d'un autre âge.

Pepin fut un militant absolu et l'est resté toute sa vie, même dans la maladie et jusque dans les tout derniers jours, et non seulement dans l'idée mais dans les faits, dans les actions.

Il lui est arrivé de se tromper, comme c'est le lot de tout homme d'action et de toute personne qui réfléchit, encore que son action ait été d'une singulière efficacité et démontré l'exercice d'un jugement d'une rare qualité. Il avait des facultés intellectuelles de premier ordre, tout le monde le sait

aujourd'hui. Et du courage. Cependant, sa pensée politique était à mon avis moins sûre que sa pensée syndicale. Mais celle-ci était remarquable au plus haut point.

Un engagement

Une chose en particulier s'est continuellement avérée sans faille: son engagement. Il a tenu la promesse qu'il s'était faite à 20 ans. C'était, à cet âge, comme s'il avait donné sa parole. Ce fut comme si, tout au long de sa carrière, il tenait parole. Une parole donnée envers une humanité, envers des gens en chair et en os. Il n'a jamais repris cela. Cette parole, sa parole, l'a gardé de tout accommodement, de tout compromis avec la facilité, dans le domaine de son action. Il a payé de sa personne tant et plus: par des heures et des semaines de travail interminables (c'était prodigieux), par des risques collectifs et personnels assumés, par la façon intrépide dont il s'exposait au jugement, au blâme, à la discussion publique, ouvertement, lui qui pourtant n'était pas d'un naturel frondeur.

Sa ligne de conduite, fixée une fois pour toutes par la fidélité qu'il éprouvait envers ses origines ouvrières et par son sentiment envers les travailleurs, ses contemporains, ne lui laissait pas de latitude. Il fut un homme de devoir.

Une curieuse image me vient, dans le même ordre d'idées. Quand je pense à la centrale syndicale que j'ai si bien connue, puis quand je pense à notre ami, je rapproche les deux et il me semble que Pepin représente, comme un de ceux qui ont le plus contribué à l'édification de la CSN et comme celui qui y a le mieux et le plus complètement contribué, il représente, dis-je, par sa stature, la valeur morale de cette centrale, cette valeur qu'il y avait lui-même trouvée en 1949.

Je n'ai évidemment besoin de rien conclure au terme de cet hommage. La conclusion — ne trouvez-vous pas? — est déjà dans ce que j'ai pu vous dire en ne faisant rien d'autre que de décrire l'homme, rien d'autre que de lui emprunter cette leçon. Car, sans l'avoir voulu, sans même s'en rendre compte, Marcel Pepin était un maître.

Un héritage profond et vivant

MARC LAVIOLETTE

Président de la CSN

Extrait de l'hommage rendu jeudi à l'occasion des funérailles de l'ex-président de la CSN.

Marcel, ces funérailles nous réunissent pour la dernière fois tous ensemble. [...]

Marcel, tu nous as légué un héritage riche, un héritage profond, un héritage qui est toujours vivant.

Gérard Picard, pour qui tu avais tant de respect, t'avait légué l'art de la négociation et le sens de la lutte contre l'obscurantisme. Cet héritage, tu l'as enrichi et mis au service du combat social.

Ce deuxième front que tu as ouvert, tu y tenais avec une très grande détermination. Tu étais convaincu que ce deuxième front est incontournable pour bâtir une société à visage humain et apprendre à compter sur nos propres moyens pour contrer le capitalisme.

De plain-pied, tu as participé à l'éclosion de la Révolution tranquille, à laquelle nous devons nos outils collectifs.

Dans ces années d'effervescence où le Québec moderne a pris forme, tu as joué aussi un rôle de premier plan pour la syndicalisation des employés du secteur public. C'était surtout des femmes. Cela a forcé les pouvoirs publics à les respecter.

Une grande victoire

Tout le monde se souvient de ce premier Front commun que tu as construit et dont tu seras la figure marquante. Comme toujours, nous n'avions pas l'appui des élites, mais la grève et le tollé populaire qui suivirent la condamnation et l'emprisonnement des trois chefs syndicaux ont forcé le gouvernement à plier. Ce fut une grande victoire.

On te reprochait d'être un radical. En fait, tu as été de ceux qui regardent en avant, qui osent et qui bousculent pour faire avancer les choses. Ceux qui te connaissent te respectaient et te savaient constamment à la recherche d'une solution. Ils te savaient intègre et passionnément épris de justice et d'équité.

Ce deuxième front que tu as ouvert, nos actions le portent encore.

Tu nous as souvent dit que, pour avancer, il est nécessaire de regarder vers des chemins nouveaux. Ça nous a servi.

Quand les récessions ont frappé durement nos milieux de travail, nous avons décidé d'aller chercher de nouveaux droits, dont celui de la transparence économique des entreprises, de la formation continue, et aussi celui d'une participation active des syndiqués à la réorganisation de leur travail.

Après que tu aies quitté la présidence de la CSN, nous avons voulu continuer le même combat, et pas seulement dans les milieux de travail.

À notre tour, nous avons contribué à l'adoption de législations à caractère social. Et à chaque fois, nous avons travaillé en coalition avec d'autres groupes.

VOIR PAGE A 9: HÉRITAGE

Décès de Marcel Pepin:

Les travailleuses et travailleurs perdent un grand défenseur de leurs droits

«Ardent défenseur des intérêts des travailleurs et des travailleuses, monsieur Marcel Pepin a grandement marqué le syndicalisme québécois et le monde des relations du travail. Homme de conviction, fin et redoutable négociateur, il a toujours défendu avec acharnement les salariés-es et il a insufflé un vent de changement au sein du mouvement syndical en appuyant fortement l'idée d'une action renouvelée, axée sur l'émergence de rapports sociaux plus égaux au sein de la société québécoise.

Je souhaite également souligner l'apport considérable de monsieur Pepin à l'édification du droit des rapports collectifs, tant au moment des débats publics ayant conduit à l'adoption du Code en 1964 qu'au cours de sa longue carrière qui l'amena à représenter fidèlement une partie du mouvement syndical au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et dans de nombreux forums publics.

Les travailleurs et les travailleuses viennent de perdre un défenseur acharné de leurs droits et tout le Québec se trouve, du même coup, subitement privé de l'un de ses bâtisseurs de notre État moderne.»



Diane Lemieux,
ministre d'État au Travail et à l'Emploi, ministre du Travail et ministre responsable de l'Emploi

Québec

Marcel Pepin
(1926-2000)

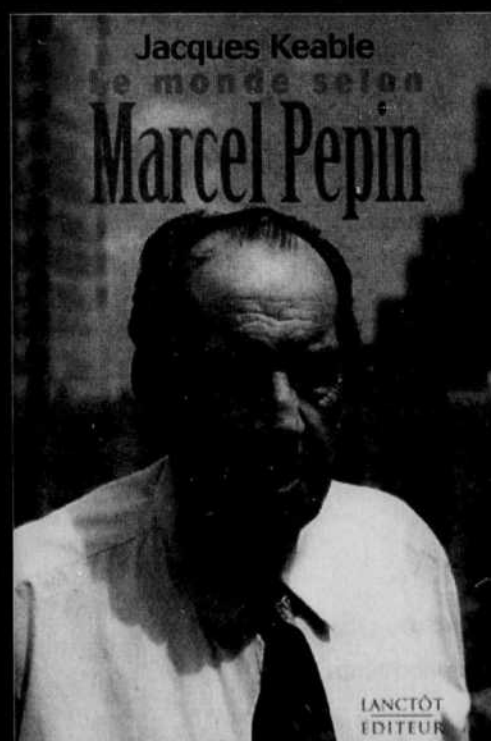
Diplômé de la jeune faculté des sciences sociales de l'Université Laval en 1948, Marcel Pepin a consacré sa vie au progrès du syndicalisme au Québec.

L'Université Laval rend hommage à ce grand bâtisseur du Québec moderne.

UNIVERSITÉ
LAVAL

Aujourd'hui Québec, demain le monde.

Le portrait d'un homme qui a consacré sa vie aux plus démunis



LANCÔT
ÉDITEUR



L'héritage que nous laisse cet ancien du Collège de Joliette enrichit notre vie collective.

Nos sincères condoléances aux membres de sa famille.

Le directeur général,
Donald Fortin

Université de Montréal

La direction, le personnel enseignant et non enseignant et les étudiants de l'École de relations industrielles offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de Marcel Pepin qui, pendant plusieurs années, fut un collègue et un professeur hautement apprécié.

• MARCEL PEPIN •

HÉRITAGE

«Tu nous as laissé ce goût du risque et de l'audace pour chercher et ouvrir de nouvelles avenues»

SUITE DE LA PAGE A 8

Tu nous l'as constamment dit, les avancées sociales ne se font que dans la mesure où nous sommes capables de développer des solidarités et de larges coalitions.

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, la solidarité qui soudait les organisations syndicales, les groupes sociaux et les jeunes autour de revendications communes a mené le gouvernement à y donner suite. Tu étais heureux que ce soit d'ailleurs un des présidents de la CSN qui assume le rôle de médiateur et d'artisan de l'entente survenue à l'issue de ce sommet. [...]

Marcel, on te doit aussi d'avoir été un précurseur de l'incorruptible nécessité d'être présent sur la scène internationale. Tu es le premier président d'une centrale syndicale québécoise à avoir été élu à la tête d'une organisation internationale, la Confédération mondiale du travail. [...]

Dans ce champ de lutte aussi, il nous faudra cette détermination et cette solidarité, que tu nous as apprises, pour combattre les inégalités. Elles se sont creusées au fil des vingt dernières années en raison des deux grandes récessions et de la montée du néolibéralisme. Les changements qu'elles ont entraînés te préoccupaient. [...]

Un démocrate engagé

Marcel, tu as été un démocrate engagé. Ce ne fut pas toujours facile, ces trente ans de militantisme à plein temps dans le mouvement syndical. Des grèves, il y en a eu, souvent décriées. Les appels à la solidarité dans des causes sociales ne manquaient pas non plus. Tu naviguais à travers tout cela, gardant le cap. [...]

Ton dernier appel, tu l'as livré au congrès de la CSN de mai 1999. Nous l'avons fait nôtre. Tu voulais une refonte du Code du travail dont le premier article énonce sans détour que cette loi doit faciliter la syndicalisation.

Sans compter les heures, sans ménager les efforts, tu as donné le meilleur de toi-même, privant ainsi souvent ta famille de ta présence.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Marcel Pepin

Nous la remercions. Deux de tes enfants ont même décidé de s'investir dans ce mouvement que tu affectionnais tant. Ils y travaillent maintenant depuis de nombreuses années.

Marcel, nous te devons, nous les élus du mouvement d'aujourd'hui et d'hier, les syndiqués de la CSN, les salariées de la CSN ainsi que bien d'autres dans le mouvement syndical, ce flambeau du combat social que tu nous as transmis. Tu nous as laissé ce goût du risque et de l'audace pour chercher et ouvrir de nouvelles avenues afin que notre société progresse et s'humanise.

Marcel, merci.

Marcel Pepin les Québécois vous doivent beaucoup

Dès 1963, Marcel Pepin écrivait au gouvernement à propos de la création de la Caisse :

«...si la Caisse devait être engloutie exclusivement dans des placements sans aucun profit ou peu rentables, la structure du plan en serait compromise...»

En 1966, Marcel Pepin siégeait au premier conseil d'administration de la Caisse.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a su faire fructifier le premier million de dollars du régime de retraite des Québécois, bien au-delà des attentes les plus optimistes, grâce à des gens comme Marcel Pepin qui lui ont apporté vision et impulsion.

Elle gère aujourd'hui un actif de plus de 100 milliards de dollars. Elle contribue toujours au développement économique du Québec, notamment en étant partenaire d'un nombre croissant d'entreprises.

Marcel Pepin avait vu juste



CAISSE
DE DÉPÔT
ET PLACEMENT
DU QUÉBEC

www.lacaisse.com

Une tradition d'audace, de prudence, de savoir-faire
GARANTE D'UN AVENIR PROMETTEUR

La Société de développement Angus et le CIFER Angus rendent hommage à **MARCEL PEPIN** pour sa contribution exceptionnelle au Comité de relance Angus qu'il a présidé durant toute la durée des travaux, soit de 1995 à 1997.

Au nom de la collectivité de Rosemont-Petite-Patrie, un grand merci.

cifer
ANGUS

Locoshop Angus
2600, rue William-Tremblay bureau 110
Montréal (Québec) H1Y 3J2

Société de développement
Angus
Locoshop Angus
2600, rue William-Tremblay
bureau 200
Montréal (Québec)
H1Y 3J2

la passion des
ÊTRES



Marcel,
toute notre
gratitude
pour ton
implication
déterminante
au sein de
notre conseil
d'administration.

Caisse d'économie Desjardins
des travailleuses
et travailleurs (Québec)



«Une chose en particulier s'est continuellement avérée sans faille: son engagement. Il a tenu la promesse qu'il s'était faite à vingt ans. C'était, à cet âge, comme s'il avait donné sa parole. Ce fut comme si, tout au long de sa carrière, il tenait parole. Une parole donnée envers une humanité, envers les gens en chair et en os. Il n'a jamais repris cela. Cette parole, sa parole, l'a gardé de tout accommodement, de tout compromis avec la facilité.»

— Pierre Vadeboncoeur



Marcel,

Pour les nombreux combats que tu as menés à nos côtés

Pour ton audace et ta ténacité

Pour ta rigueur et ta clairvoyance

Pour la force morale que tu nous as transmise

Pour ton sens élevé de la démocratie

Et pour avoir tant contribué à ce que l'on nous respecte davantage

Les travailleurs et les travailleuses te remercient.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO. 500-14-13448-008
 COUR SUPÉRIEURE
 PRÉSENT GREFFIER ADJOINT:
 SYLVETTE CORBEIL
 Représentante
 CAROLINE FEVRE ET
 MARCEL DUBREUIL
 Intimés
 et
 DIRECTEUR DE LA PROTECTION
 DE LA JEUNESSE ET DIRECTEUR
 DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL
 Mis-en-cause

ASSIGNATION
 ORDRE est donné à MARCEL DUBREUIL, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 216, le 27 avril 2000 à 9 h 30 de l'après-midi, suite à la publication dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente Requête en changement de nom d'un enfant mineur, affidavit, avis de présentation, Requête en nomination d'un tuteur pour l'enfant, affidavit et avis de présentation a été remise au greffe à l'attention de MARCEL DUBREUIL.

Lieu: Montréal
 Date: 9 mars 2000
 MICHEL MARTIN
 GREFFIER ADJOINT

Dans l'affaire de la faillite de:
**LES ENTREPRISES
 VALTON INC.**, 1900, Sauvé
 Est, #100, Montréal (Québec)
 H2B 3A8.

AVIS est par les présentes donné que **LES ENTREPRISES VALTON INC.** a fait cession de ses biens le 29 février 2000, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **21 mars 2000, à 10 h 00**, au 7100, rue Jean-Talon Est, bureau 600, Anjou (Québec) H1M 3S3.

Daté le 1^{er} mars 2000.

Johanne Serpone, CIP
Le Groupe Serpone,
Syndic de Faillite Inc.
 7100, rue Jean-Talon Est
 Bureau 600, ANJOU (Québec)
 Tél.: 355-6553
 Téléc.: 355-8423

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO. 500-02-082898-003
 COUR DU QUÉBEC
 PRÉSENT PROTOINAIRE ADJOINT
 LIBERTY MUTUAL INSURANCE
 COMPANY
 Partie demanderesse
 -VS-
 PLOMBIERIE DU SOLEIL INC.
 Partie défenderesse

ASSIGNATION
 ORDRE est donné à PLOMBIERIE DU SOLEIL INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal dit district, salle 1.100, dans les (30) trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente Requête en déclaration, avis à la partie défenderesse, liste de pièces et pièces a été remise au greffe à l'attention de PLOMBIERIE DU SOLEIL INC.

Lieu: Montréal
 Date: 9 mars 2000
 MICHEL PELLERIN
 GREFFIER ADJOINT

Avis public



Service du greffe

Ordonnance

Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 8 mars 2000, a édicté l'ordonnance suivante:

35 Ordonnance modifiant
 l'Ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles

Règlement sur les véhicules hippomobiles, les quadricycles et les vélocars (R.R.V.M., chapitre V-1, a. 22)

Montréal, le 11 mars 2000

Le greffier,
M^r Léon Laberge

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO. 500-22-042530-009
 COUR DU QUÉBEC
 PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
 COMMISSION DES NORMES
 DU TRAVAIL
 Partie demanderesse
 c.
 3087-7591 QUÉBEC INC.
 Partie défenderesse

ASSIGNATION
 ORDRE est donné à 3087-7591 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, salle 1.100, Montréal, dans les (30) trente jours suivant la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la présente Déclaration, avis au défendeur, liste de pièces et pièces a été remise au greffe à l'attention de 3087-7591 QUÉBEC INC.

Lieu: Montréal
 Date: 8 mars 2000
 MICHEL PELLERIN
 GREFFIER ADJOINT

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente Immobilière

Canada - Province de Québec
 Cour du Québec - District de Longueuil

Nos: 500-22-036813-999
 505-18-000039-008

Re: Bref d'exécution

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, 750, rue Lawrence ouest, W2, Toronto, Ontario, part demanderesse, contre **RACZKO, Peter**, résident et domicilié au 370, rue Richard, en la ville et le district de Longueuil, J4L 3A4, partie défenderesse, et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHAMBLY**, mis-en-cause.

Désignation

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot SOIXANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire CENT VINGT (120-74) du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine de Longueuil, bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chamblay.

Avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro civique 370, rue Richard, Longueuil, province de Québec, J4L 3A4.»

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 55 900,00 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 27 950,00 \$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, ce montant représentant 25 % de l'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au Palais de Justice de Longueuil, 1111, boulevard Jacques-Cartier est, salle RC-21, LONGUEUIL, QUÉBEC, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 2000 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
 Cour du Québec
 Longueuil, le 6 mars 2000

Le shérif-adjoint
 ELIZABETH S. GOBEILLE

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-32-009088-999, COUR DU QUÉBEC (Chambre civile), REAL LEBREUX, «R. LEBREUX ENR.» partie(s) demanderesse(s) -vs- 2752-5955 QUÉBEC INC. -GLP TRANSPORT- partie(s) défenderesse(s). Le 21 mars 2000 à 13h00 heures de l'après-midi, au lieu d'entreposage de défenderesse au numéro 200, boul. St-François-Xavier à Delson, district judiciaire de Longueuil, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque réfrigérée de marque Utility, année 1988, couleur blanche et acc. 2 essieux, 48 pieds, n/s: 1UYVS248JC842402, immatriculé RM-1432 Québec avec unité réfrigérée Thermo King n/s 0676957320. Conditions: argent comptant. L'ajournement, le 9 mars 2000. NORMAND POISSANT, huissier de justice. GRENIER, POISSANT & ASSOCIES, huissiers, tél.: (450)466-2526

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-22-008323-977, PAUL E. LARIVÉE KOFMAN INC. C. ARTHUR KOFMAN, ANNOUNCE: Le 24-03-2000 à 11h00 heures au 1109, Frigon, Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ARTHUR KOFMAN saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Volvo de couleur rouge vin, imm. EJ 066, équipement et mobilier de bureau ass., mobilier de maison assorti. Condition: COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: (514)256-3622. Daniel Barrette, huissier de justice, Richard Gagné, huissiers de justice, 5159, rue Sherbrooke est, bureau 2670, Montréal, Québec, HTT 3K1. Téléphone: (514)256-3622.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-083284-004, STRUCTURES METROPOLITAINES CANADA LTEE VS ANTHONY CHIDEAN, ANNOUNCE: Le 23-03-2000 à 10h00 heures au 5501, Adair, apt. 1201, Côte St-Luc seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ANTHONY CHIDEAN saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Chevrolet Cavalier 1997, 4 portes, gris. Condition: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: (514)350-9000. MARIO MATTEAU, huissier de justice, Bouchard et Associés, huissiers de justice.

District de JOLIETTE, NO. 705-05-004493-999, COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL C. FA MACONNERIE INC. Le 22 mars 2000 à 13h00 heures, au 640, Industriel à Mascouche, seront vendus par huissier, les biens saisis en cette cause soit: 3 marteaux à ciment, nombreux scies à ciment, 1 camion GMC «top-kick», 6 roues, 1 chariot électrique, 1 chariot élévateur à propane Clark, 1 lot d'échelle d'escalier, 1 scie à maçonnerie Honda, 1 table à dessin, 1 bureau de travail, 1 chaise de dessinateur, 1 télécopieur Besther Fax 150, 1 perceuse à percussion Bosch, 1 chargeur à batterie Motomaster, 1 chariot élévateur Sky Trak International, etc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Dany Grand Maison. H.J. BELANGER & ASS. (450)759-5556

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-61-902874-965 ET 705-61-902874-961, Percepteur des amendes, partie demanderesse -vs- Quinon Martin, partie défenderesse. Le 24ème jour de mars 2000 à 10h00, au 1440, des Roses, St-Gérard-de-Majella, district de Joliette seront vendus par autorité de justice les biens et effets de Quinon Martin, saisis en cette cause, consistant en: 1 Mazda 323 vert, série JN19C2317N0152801 et 1 Hyundai Scoupe LS rouge série KMVE316KMD005132 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Information: Michel Gaucher, huissier du district de Joliette, 264, rue de Bourbonland, Repentigny, Qc. J6A 8A1 Tél.: (514) 654-6511

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC/PROCEDURE ALLEGEE) 700-22-007386-974, CENTRES JEUNESSE DES LAURENTIDES, partie demanderesse, YVAN PREVOST, partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de YVAN PREVOST seront vendus par huissier le 22 mars 2000 à 10h00, au 7008, Bazinet, Ste-Agathe Nord, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 véhicule Blazer 4x4 bleu 2 portes et acc. 1 ferdeuse à bois marque MTD Yardmachine 25 ton Logsplitter plusieurs autres items. Conditions: argent comptant ou chèque

AVIS PUBLIC

Fixation annuelle
 d'un montant au
 titre des coûts
 d'exploitation
 que doit supporter
 un détaillant en
 essence ou en
 carburant diesel
 R-3438-2000

L'article 59 alinéa 1 de la Loi sur la Régie de l'énergie édicte que la Régie doit fixer annuellement un montant, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel.

Le 29 juillet 1999, la Régie a fixé dans sa décision D-99-133 ce montant à 3 cents le litre. La Régie se propose d'examiner le bien-fondé de reconduire ce montant pour la prochaine année.

La Régie tiendra une audience publique à cet effet et demande aux parties intéressées de lui faire parvenir, au plus tard le 27 mars 2000, leur demande d'intervention, conformément à sa décision D-2000-36 et à l'article 8 de son Règlement sur la procédure de la Régie.

Les intervenants reconnus devront, par la suite, présenter par écrit et selon un calendrier à être déterminé tous les documents, renseignements et arguments qu'ils jugeraient nécessaires aux délibérations de la Régie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, soit par téléphone au (514) 873-2452 ou sans frais au 1-888-873-2452, soit par télécopieur au (514) 873-2070.

Le Règlement sur la procédure de la Régie, de même que ses décisions, peuvent être consultés sur son site Web (<http://www.regie-energie.qc.ca>)

AVIS PUBLIC

Audience sur les
 conditions de
 fourniture de
 l'électricité par
 Hydro-Québec
 R-3439-2000

L'article 48 de la Loi sur la Régie de l'énergie permet à la Régie de l'énergie, sur demande ou de sa propre initiative, de fixer ou de modifier les conditions auxquelles l'électricité est fournie par Hydro-Québec. La Régie peut demander au distributeur de lui soumettre à cet égard des propositions de modification.

Dans ce cadre et conformément à l'article 25 de sa loi, la Régie a décidé par sa décision D-2000-35 de convoquer une audience publique afin de procéder, dès à présent, à un examen des conditions actuellement prévues au Règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité. La Régie a également déterminé que sa démarche ne viserait pas les dispositions tarifaires applicables à la fourniture de l'électricité, mais seulement ses conditions normatives.

La première étape à laquelle la Régie convie Hydro-Québec de même que les intervenants est celle d'une rencontre préparatoire. La Régie désire en effet, dès ce stade, entendre les participants sur leurs préoccupations quant aux éléments sur lesquels pourrait porter le processus d'examen qu'elle amorce.

À titre préliminaire, la Régie a identifié certains sujets de discussions :

- Le contrat d'abonnement,
- Les pratiques de crédit et de recouvrement d'Hydro-Québec,
- Le mesurage, la facturation et les modalités de paiement, et enfin,
- L'information à la clientèle notamment à l'égard des frais de service.

En vue de cette première étape, la Régie invite donc tous les intéressés à lui faire parvenir leurs demandes d'intervention, conformément à l'article 8 du Règlement sur la procédure de la Régie, au plus tard le 27 mars 2000.

La rencontre préparatoire se déroulera au siège social de la Régie de l'énergie, 800, place Victoria, 2^e étage, salle 255.1, Montréal — LE 26 AVRIL 2000 À 9 h 30.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, soit par téléphone au (514) 873-2452 ou sans frais au 1-888-873-2452, soit par télécopieur au (514) 873-2070.

Le Règlement sur la procédure de la Régie de même que ses décisions peuvent être consultés sur son site Web (<http://www.regie-energie.qc.ca>)

Le Secrétaire de la Régie de l'énergie

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Me Véronique Dubois
 Secrétaire de la Régie
 de l'énergie

Régie de l'énergie
 800, place Victoria, bureau 255
 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452
 Télécopieur : (514) 873-2070

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. DE COUR: 670-710-692, COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, partie demanderesse VS Béatrice Pierre, partie défenderesse. Le 23 mars à 12h00, au lieu d'entreposage situé au 150, rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: une véhicule automobile de marque Ford Econoline 150, 1996, immatriculée ZMM438 portant le numéro de série 1FTDF15V6GHA39873. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 09 mars 2000. Huissier de justice. GRENIER & ASSOCIES, huissiers, tél.: (514)397-9277

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. DE COUR: 670-710-692, COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, partie demanderesse VS Bunema, Kabeya, partie défenderesse. Le 23 mars à 12h00, au lieu d'entreposage situé au 150, rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Honda Civic 1989, immatriculée 686EET, portant le numéro de série 1HGBE3502KA804607. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 09 mars 2000. Huissier de justice. GRENIER & ASSOCIES, huissiers, tél.: (514)397-9277

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE HULL, PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, BEAUDOIN, CHRISTIAN, partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de BEAUDOIN, CHRISTIAN seront vendus par huissier le 23 mars 2000 à 10h00, au 571, 73ième Avenue, Laval. Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur marque Hitachi & acc., 1 vidéo marque Sony noir & acc., 1 stéréo marque GPX noir & acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIES, huissiers de justice, 2414, fax: (514)279-9667, 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, PQ, H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 500-02-075731-997, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, BAS DE SHANDAL, partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE, PRENEZ AVIS que le 23/03/2000 à 11h00 au 342, West Acres, Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BAS DE SHANDAL, saisis en cette cause, soit: automobile Jaguar 1987. Conditions: ARGENT ou CHEQUE VISE. ST-ETIENNE, CHATELAIN & ASS. (450)759-5556

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. DE COUR: 677-853, COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, partie demanderesse VS Brassard, Stéphane, partie défenderesse. Le 23 mars à 12h00, au lieu d'entreposage situé au 150, rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Honda Accord 1987, immatriculée 780E27 portant le numéro de série 2HGAS633HH003587. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 09 mars 2000. Huissier de justice. A. PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIES, HUISSIERS, tél.: (514)397-9277

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. DE COUR: 677-853, COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, partie demanderesse VS Chander Mohan Joshi, partie défenderesse. Le 23 mars à 12h00, au lieu d'entreposage situé au 150, rue Duke, ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Honda Accord 1987, immatriculée 780E27 portant le numéro de série 2HGAS633HH003587. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 09 mars 2000. Huissier de justice. A. PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIES, HUISSIERS, tél.: (514)397-9277

PROVINCE DE QUÉBEC
 VILLE DE CHATEAUGUAY
AVIS PUBLIC
 RUES DEVANT DEVENIR LA PROPRIÉTÉ
 DE LA VILLE (ARTICLE 422 L.C.V.)

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier pour la Ville de Châteauguay, comme suit:

1. Le dix-sept août mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (17 août 1999) le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a approuvé par résolution des descriptions afférentes à certaines rues, boulevard, passages et places, afin d'en devenir propriétaire, conformément à l'article 422 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19).
2. Ces descriptions ont été faites par M. Gilles Drolet, a.g., en date du 5, 9, 15 et 16 juillet 1999 (descriptions techniques 99-22224-1 à 18, minutes 14121 à 14131 inclusivement, 14148 à 14150 inclusivement, 14171 à 14173 inclusivement et 14178 dudit arpenture-géomètre) d'après des plans cadastraux et des livres de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1).
3. Les rues concernées peuvent être sommairement décrites comme suit:
 Rue des Érables Les lots 53-215-1, 53-216-1, 53-216-2 et Pte 53-215
 Rue Latour Les lots 13-17 et Pte 13
 Rue Théberge Les lots 51-45
 Rue Watt Les lots 47-4, Pte 47-16 et Pte 47-61
 Rue Smith Les lots 49-31 Partie
 Rue Campeau Les lots 56 Partie
 Rue Ashmore Les lots 49-9 Partie
 Rue Taylor Les lots 278-26 Partie
 Rue Scott Les lots 5-202 Partie
 Rue Bernard Les lots 143 Partie
 Rue Olivier Ouest Les lots 47-9 Partie superficie 450 p.c., 47-9 Partie superficie 9750 p.c., 47-18 Partie, 47-47 Partie
 Rue Desrochers Ouest Les lots 278-379 Partie
 Boulevard Saint-François Les lots 51 Partie
 Rue Dorais Les lots 212-43 Partie
 Rue Cardinal Les lots 52 Partie
 Rue Édward Sud Les lots 52 Partie
 Carré Richard Les lots 226-76 Partie
 De la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay.
4. Le texte intégral de l'article 422 de la Loi sur les Cités et Villes est ci-après reproduit:
 «422 Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:
 1. Approbation de description. - Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues et ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
 2. Comment la description est faite. - Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du Cadastre (chapitre C-1);
 3. Dépôt. - L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;
 4. Avis. - Le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois dans la Gazette Officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant sur le territoire de la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:
 a) le texte intégral du présent article;
 b) une description sommaire des rues et ruelles concernées;
 c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2, ont été accomplies.
 Prescription. - Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété des fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle du Québec.
 Exception. - La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes. S.R., 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8; 1996, c. 2, a. 210.»

Donné à Châteauguay, le 3 novembre 1999

Me Paul Brunel, greffier



H&M DIAMOND ASS. INC.
 345 AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2
 TÉL. : (514) 483-2303 TÉLÉC. : (514) 483-2373

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
 DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

3257797 CANADA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville et district de Montréal, province de Québec, au 5929, Transcanadienne.

Compagnie débitrice
 AVIS est par les présentes donné que 3257797 CANADA INC. a déposé une cession le 8^e jour de mars 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23^e jour de mars 2000, à 12 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, ave Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (Québec).

Daté à Westmount (Québec), ce 9^e jour de mars 2000.

9003-0826 QUÉBEC INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville de Collard-des-Ormeaux, district de Montréal, province de Québec, au 26, Place Calumet, sous le nom et raison sociale de «FUSEXPRESS».

Compagnie débitrice
 AVIS est par les présentes donné que 9003-0826 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 3^e jour de mars 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23^e jour de mars 2000, à 11 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, ave Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (Québec).

2957-5016 QUÉBEC INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, province de Québec, au 5200, de la Savane, #230.

Compagnie débitrice
 AVIS est par les présentes donné que 2957-5016 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 2^e jour de mars 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23^e jour de mars 2000, à 10 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, ave Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (Québec).

H & M Diamond & Associés, Inc. Syndics

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectivement mentionnés plus bas.

MONTRÉAL

Avis de vente immobilière
 en vertu de l'article 670 C.p.c.
 Canada - Province de Québec
 Cour Supérieure - District de Montréal
 No.: 5

LE DEVOIR

LE MONDE

La présidentielle américaine

La campagne vire au centre

WILL LESTE
ASSOCIATED PRESS

Washington — Après s'être assuré le soutien de leur électorat traditionnel lors des primaires, le républicain George Bush Jr. et le démocrate Al Gore n'ont désormais qu'une seule idée en tête d'ici la présidentielle du 7 novembre: séduire les électeurs indépendants, sans lesquels nul ne peut accéder à la Maison-Blanche.

En raison d'une bataille plus difficile que prévu face à John McCain pour l'investiture républicaine, Bush a passé plus de temps, depuis le début de la campagne, à éliminer ce rival coriace qu'à caresser les électeurs du centre dans le sens du poil.

Du coup, ces électeurs indépendants, qui, au départ, préféraient pour une large part Bush à Gore, se répartissent désormais quasiment à parts égales entre les deux candidats, selon les sondages. Le gouverneur du Texas se devait donc de reprendre son travail de persuasion envers cette frange volatile de l'électorat, dopée par la candidature rebelle de McCain.

Ce à quoi il s'est attelé dès le lendemain du Super Tuesday. «John McCain a visé juste», a reconnu le gouverneur Bush dans une entrevue au lendemain de cette série de primaires. «Les partisans de McCain entendent mon message de réforme: réforme des écoles, réforme de l'armée, réforme de la fiscalité et renouveau de l'esprit de l'Amérique.»

Les électeurs indépendants interrogés lors des primaires républicaines de mardi étaient aussi nombreux à avoir un jugement favorable que défavorable de Bush, selon des sondages réalisés à la sortie des isolements par Voter News Service pour l'AP et des chaînes de télévision. Mais quelque

60 % d'entre eux ont voté pour McCain. En début de campagne, le gouverneur du Texas avait pourtant réussi à séduire une grande partie des électeurs indépendants et modérés.

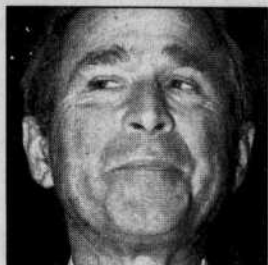
D'une manière générale, les enquêtes d'opinion montrent qu'un tiers des Américains jugent Bush trop conservateur et à peu près autant considèrent Gore comme trop libéral (à gauche). La bataille des primaires désormais achevée, l'un comme l'autre vont devoir faire campagne au centre et, pour cela, épluchent avec attention les enquêtes expliquant comment McCain avait réussi à attirer aussi bien des électeurs démocrates, indépendants et nouvellement républicains.

«C'est un plus gros problème pour Bush que pour Gore, mais tous deux vont devoir accentuer leurs efforts afin d'élargir leur base électorale», estime Al From, président du Democratic Leadership Council, un organisme modéré.

Lors de son entrée en lice, Bush avait prévu d'économiser ses fonds de campagne et de s'en tenir à un discours modéré tout au long des primaires. Mais, après la victoire surprise de McCain à la primaire du New Hampshire, le gouverneur du Texas a jeté cette stratégie aux orties. Il s'est mis à lorgner à droite, visitant une université ultraconservatrice de Caroline du Sud, refusant de rencontrer des militants gays républicains et entretenant des liens informels avec le leader évangéliste réactionnaire Pat Robertson.

En fait, la bataille de Bush contre McCain semble avoir eu pour effet de donner du gouverneur du Texas une image d'homme de droite, image jugée injuste par une partie de ses partisans.

Ce que pensent les deux candidats à la présidence



George Bush Jr.

Al Gore

	George Bush Jr.	Al Gore
Soutenez-vous le droit à l'avortement?	oui	oui
Peine de mort	oui	oui
Êtes-vous favorable à la «discrimination positive»?	non	oui
Augmentation des dépenses militaires?	oui, dont une rallonge de 20 milliards de dollars sur cinq ans pour la recherche et le développement et une autre de un milliard pour augmenter les soldes.	oui, pas de sommes précises
Construction d'un système de défense antimissiles?	oui, même si cela viole le traité ABM signé avec Moscou en 1972	oui, mais d'ampleur limitée et avec l'accord de la Russie
L'argent public doit-il aider des parents à envoyer leurs enfants dans des écoles privées?	oui	non
Favorable au traité de Kyoto sur l'effet de serre?	non	oui
Armes à feu	faire passer l'âge légal pour acheter une arme de poing à 21 ans, mener des contrôles — s'ils sont instantanés — sur les acquéreurs de ces armes, signer (avec réticence) une loi imposant des crans de sûreté pour éviter que les enfants ne se blessent. M. Bush pense surtout que les lois actuelles ne sont pas correctement appliquées	présentation d'une carte d'identité pour les futurs acheteurs d'armes de poing, obligation faite aux fabricants et aux armuriers agréés de signaler toutes les ventes aux autorités locales, interdiction de vente des «Saturday night specials» (petits revolvers bon marché), augmentation des contrôles des acheteurs et crans de sûreté pour protéger les enfants
Immigration	plus de visas pour les ouvriers agricoles qualifiés	maintenir ou augmenter l'immigration pour mettre fin aux pénuries d'emploi
Impôts	plan de réduction des taux d'imposition évalué à 483 milliards et proposant de ramener progressivement sur cinq ans tous les taux, le plus bas passant à 10 % et le plus haut à 33 %. Doublement du crédit d'impôt accordé pour l'éducation des enfants, qui passerait à 1000 \$	réductions d'impôt limitées, dont certaines concernant l'éducation et la retraite, et hausse du plafond de revenus pour jouir de remises d'impôt

EN BREF

La KFOR accroît ses contrôles

(Reuters) — La force multinationale de paix au Kosovo (Kfor) a annoncé hier le renforcement des contrôles à la frontière administrative entre la Serbie et la province albanophone pour éviter que la tension qui règne dans la vallée de Presevo gagne l'ensemble de la région. «La situation dans la zone frontalière de la vallée de Presevo constitue une menace pour la

paix et la sécurité» au Kosovo, a déclaré le général allemand Klaus Reinhardt, commandant des forces de l'OTAN au Kosovo. «L'instabilité qui règne [dans la vallée de Presevo] ne sert l'intérêt de personne», a-t-il ajouté. Reinhardt devrait donner le détail des mesures de sécurité adoptées dans le courant de la soirée. Depuis juin dernier, au moins 6000 Albanais ont fui le sud-est de la Serbie vers le Kosovo, se plaignant de harcèlement et d'intimidation de la part des forces de sécurité serbes.

L'Espagne aux urnes demain

Une journée de réflexion avant de voter

Les sondages donnent Aznar gagnant

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Madrid — Les dés sont jetés pour les élections législatives de demain en Espagne où les candidats ont lancé leurs ultimes forces dans la bataille hier, dernier jour de campagne officielle.

Le favori du scrutin, le chef du gouvernement sortant José María Aznar, 47 ans, leader du Parti populaire (PP) de centre-droite, et son adversaire, le socialiste Joaquín Almunia, 51 ans, devaient clore leur campagne tard hier soir avec de grands meetings populaires à Madrid.

M. Almunia et son partenaire communiste Francisco Frutos, alliés dans un pacte de la gauche inédit et noué en extrême, ont préféré réunir séparément leurs militants ce dernier jour de campagne. Mais ils ont posé ensemble hier devant les photographes et donné une conférence de presse commune, leur unique apparition conjointe en deux semaines de campagne.

Ils ont tous deux appelé l'électorat de gauche à se mobiliser pour former «une majorité progressiste». L'opposition socialiste assurait qu'elle réduisait l'écart avec le Parti populaire de José María Aznar.

M. Aznar a consacré la matinée à diriger l'habituel conseil des ministres du vendredi, le dernier de la législature.

Aujourd'hui, veille du scrutin, les quelque 34 millions d'électeurs inscrits sont invités à observer la traditionnelle «journée de réflexion» avant de se rendre aux urnes demain.

Au Pays basque (nord), ces élections vont se dérouler sous le signe de la peur et du conflit basque, ravivé par la rupture de la trêve de l'ETA en décembre. L'organisation indépendantiste armée, responsable de 772 assassinats depuis 1968, a tué trois fois depuis la fin de janvier. Elle a lancé un appel au boycottage des élections et à l'«abstention active». Le ministère de l'Intérieur, qui redoute un nouvel attentat avant le scrutin de demain, a annoncé le déploiement exceptionnel de 130 000 policiers et gardes civils pour protéger les électeurs.

La peur de représailles par les indépendantistes radicaux a conduit un plus grand nombre de basques à choisir cette année le vote par correspondance qui s'est accru de 30 % par rapport au dernier scrutin national de 1996.

Les sondages donnent une avance de trois à cinq points pour M. Aznar sur son adversaire socialiste. Mais, comme lors de la précédente législature, il n'ob-



SERGIO PEREZ REUTERS

Des supporters du Parti populaire, présentement au pouvoir, durant un rallye hier.

tiendrait pas la majorité à la Chambre (176 sièges sur 350) et devrait avoir recours à l'appoint de l'incontournable formation du dirigeant catalan Jordi Pujol, Convergència i Unió (CIU).

M. Aznar, qui dirige l'Espagne depuis quatre ans, jouit d'un bilan économique positif: réduction du chômage, forte croissance, entrée de l'Espagne dans l'euro. Il est aussi activement secondé dans sa campagne par un pouvoir médiatique qu'il a su habilement mettre en place depuis son accession au pouvoir, tant dans la presse écrite que radio-télévisée. La Radio Télévision espagnole publique (RTVE) a fait l'objet depuis janvier de 29 plaintes pour discrimi-

nation, émanant de tous les partis à l'exception du PP.

M. Almunia a reçu le soutien actif du leader historique des socialistes et ancien chef du gouvernement (1982-96), Felipe Gonzalez. Il espère, dans une interview publiée hier par *El País*, que les électeurs vont se mobiliser «pour éviter que l'Espagne ne devienne la chasse gardée des copains d'Aznar», un leitmotiv pendant sa campagne.

En Andalousie, les électeurs sont aussi appelés à renouveler demain le Parlement régional, qui devra désigner à son tour le futur président de cette région. Cette fois, c'est le candidat socialiste Manuel Chaves qui devrait être reconduit, selon les sondages.

Témoignage sur les inondations au Mozambique

«Comme une punition de la nature»

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

«La ville de Maputo est détruite. Les routes sont détruites, les maisons ont été emportées par les pluies. [...] Mon oncle a dû quitter sa maison avec ses enfants, et quand il s'en est retourné, il n'y avait plus de maison!», Regina Fernando, du Mozambique, était de passage cette semaine à Montréal. Quelques jours en terre sèche, mais inquiète et pressée de rentrer au pays auprès des siens.

Regina Fernando a quitté la capitale du Mozambique, Maputo, le 28 février, et doit repartir pour sa ville demain. Invitée ici par l'organisme CUSO dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, elle est elle-même coordinatrice du mouvement des femmes dans une centrale syndicale mozambicaine. Pendant une semaine, elle a laissé derrière elle son mari infirmier et ses cinq enfants.

A son départ, les inondations commencent à s'intensifier. Maputo était déjà inondé et tout le monde appréhendait le passage de l'ouragan Eline, qui avait déjà fait des ravages dans une bonne partie du centre du pays.

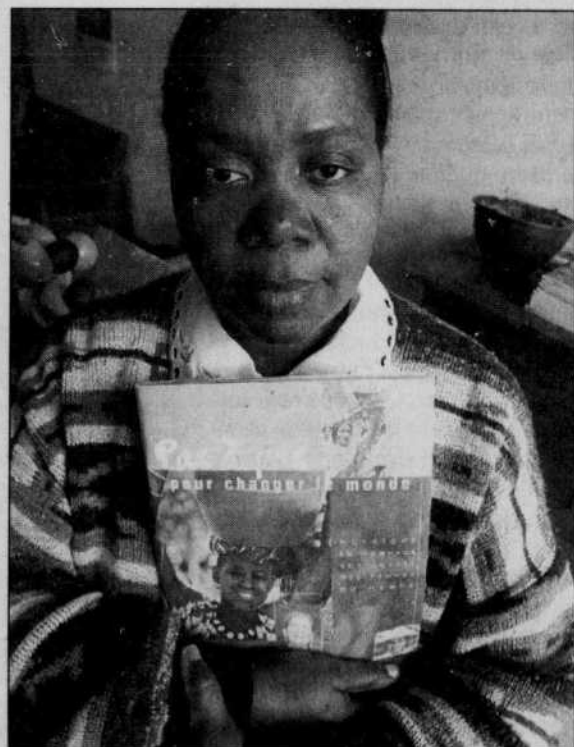
Regina Fernando a la chance d'habiter dans un immeuble à l'étage qui n'a pas trop été affecté par les pluies, aux dires de son mari. Mais partout ailleurs au pays, les pluies ont fait leurs ravages. «La base du Mozambique, c'est l'agriculture, mais avec les inondations, l'agriculture est foutue. Les maisons sont détruites et, pour reconstruire, cela va être très long. Combien de temps? C'est impossible à imaginer tant que la pluie continue de tomber», expliquait-elle.

Dans les rues, on ne voit que les cimes des arbres, racontait-elle. Les voisins se sont tous réfugiés dans les étages supérieurs des immeubles, chez des proches ou des amis. Mais tous n'ont pas eu le temps. Cette année, les inondations ont été particulièrement violentes et sur-tout subites.

«Les autres années, une alerte était donnée et les gens avaient le temps de quitter les régions affectées. Mais cette fois-ci, c'est arrivé beaucoup trop vite. Cela fait 50 ans que ce n'est pas arrivé. Mais c'est la nature.»

Fatalisme? «Oui, c'est la nature. Le pays sortait de la guerre [civile], il a fallu tout reconstruire. C'est arrivé tellement vite, comme une punition de la nature.» Une explication que nombre de Mozambicains mettraient de l'avant, affirmait-elle. «Les gens souffrent tellement, ils ne peuvent pas avoir d'autre parole. Ce doit être une pénalité de la nature.»

Malgré cela, elle croit que son peuple aura la force de reconstruire le pays. «Le peuple mozambicain est très fort. Nous sommes sortis d'une guerre de 16 ans et, en cinq ans de paix, nous avons construit beaucoup. Nous ne pouvons pas nous démotiver. La base du peuple mozambicain, c'est l'instinct de survie.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Regina Fernando retourne chez elle demain.

En attendant, l'aide internationale se poursuivait hier, ralentie toutefois par les pluies qui ne cessaient de tomber. Le gouvernement canadien a annoncé cette semaine un don supplémentaire de 10 millions de dollars, portant l'aide canadienne à un total de 11,6 millions. Hier, Ottawa envoyait un ultime chargement d'aide humanitaire transportant 35 tonnes d'articles de secours. La Croix-Rouge canadienne dépêchait au même moment quatre hommes sur le terrain, pour coordonner la livraison.

Par ailleurs, sur place, le nombre de vols de secours étaient fortement réduits hier, en raison des pluies torrentielles qui devraient se poursuivre tout au long de la fin de semaine. Le nombre de personnes affectées par les inondations aurait grimpé à deux millions, dont 250 000 déplacés ou sans-abri. Les organismes internationaux commencent à lancer des appels afin que la communauté se mobilise pour venir en aide aux pays voisins également touchés, notamment le Zimbabwe et Madagascar.

Avec l'Agence France-Presse

Chili

Lagos devra s'imposer aux forces armées

L'armée de terre a donné son soutien au général Pinochet

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le nouveau président chilien Ricardo Lagos succédera aujourd'hui à Eduardo Frei alors que des fêtes sont prévues à travers un pays choqué par l'accueil solennel réservé par l'armée au général Pinochet, à son retour au Chili, mais qui sera absent des cérémonies.

Dès ses débuts, le gouvernement de Lagos, le troisième de la Concertation démocratique au pouvoir depuis la fin de la dictature en 1990, aura un défi de taille à relever: guérir les séquelles du régime Pinochet et notamment s'imposer aux forces armées.

L'accueil de l'ex-commandant en chef de l'armée de terre par les militaires, lors de son arrivée à Santiago le 3 mars, a ravivé des souvenirs douloureux. «La patrie a souffert» du déploiement d'hélicoptères et de soldats armés de mitrailleurs, au son de marches militaires, s'est indigné M. Lagos.

Malgré son retour au Chili, le général Pinochet n'en est pas quitte avec les poursuites engagées pour les crimes commis pendant son régime: 72 plaintes sont instruites par le juge Juan Guzmán Tapia, qui a demandé la levée de son immunité de sénateur à vie. Et l'Etat s'est associé à la procédure, notamment pour l'affaire de la «Caravane de la mort», un commando militaire qui a exécuté plus de 70 prisonniers politiques après le coup d'Etat de 1973.

Hier, l'armée de terre chilienne a assuré «de tout son soutien» son ancien chef, l'ex-dictateur Augusto Pinochet.

«Je suis face à un défi majeur, fournir [...] un énorme effort pour démontrer au monde que nous sommes un pays démocratique où commande l'autorité élue par le peuple et où les forces armées sont disciplinées, obéissantes et n'interviennent pas», a lancé M. Lagos.

Le futur directeur de la banque centrale, Jaime Estevez, a déclaré que l'heure a sonné d'en finir avec le «pinochétisme» des militaires, annonçant que le gouvernement émettra «dans les prochaines semaines une déclaration officielle de doctrine des Forces armées». Selon le prochain ministre de l'Intérieur, José Miguel Insulza, «il n'y a pas de régime réellement démocratique s'il existe une branche des forces armées qui se convertit en opposition politique».

Mais Pinochet a indirectement joué un rôle politique. Car M. Frei a lutté pour obtenir son retour, craignant qu'une atteinte à la souveraineté chilienne puisse «être le détonateur d'une crise institutionnelle aux conséquences majeures». Selon lui, la prochaine étape consistera à ce «que les tribunaux chiliens, et pas d'un autre pays, soient ceux qui appliquent la loi».

«La grande confiance dans les mots et les valeurs des droits de l'homme et des institutions démocratiques doit se traduire dans les faits», a ajouté M. Frei dans son discours d'adieu jeudi devant La Moneda, face à plus de 7000 personnes.

En 1990, le président Patricio Aylwin s'était fixé comme priorité de rétablir le respect des droits de l'homme, bafoués par la dictature qui a fait plus de 3000 victimes, dont 1198 disparus.

Aujourd'hui, M. Frei passera le relais à M. Lagos, élu le 16 janvier avec 51,31 % des voix, devant le Congrès à Valparaíso. Puis le nouveau président prononcera un discours à Concepción avant d'entrer à La Moneda.

Quatre-vingts délégations étrangères sont attendues, dont 15 chefs d'Etat et de gouvernement comme le président argentin, Fernando de la Rúa, le chef du Conseil italien, Massimo D'Alema, et le premier ministre portugais, António Guterres.

En revanche, Pinochet ne devrait pas être là: il a quitté la capitale jeudi et s'est reclus dans sa propriété de Bucalemu, à 120 kilomètres.

EN BREF

Ulster: avant pâques?

(AFP) — Un rétablissement des institutions d'Irlande du Nord suspendues en février est possible dès avril, mais seulement si les protagonistes de la crise font des concessions, a prévenu hier le ministre britannique en charge du dossier. «Avec de la bonne volonté et de la bonne foi des deux côtés, il se peut qu'il y ait une possibilité en avril, avant Pâques, pour relancer les institutions», a déclaré Peter Mandelson. «Mais cela implique que les gens fassent des efforts, soient préparés à prendre des risques. Cela demande que chaque camp voie les choses du point de vue opposé et soit prêt à ménager ce point de vue», a-t-il estimé.

É D I T O R I A L

Le retour d'ascenseur

Après des années de vaches maigres, le budget 2000 du ministre des Finances, Bernard Landry, qui sera présenté mardi, doit être l'occasion d'apporter des corrections radicales à des problèmes qui handicapent le développement social et économique du Québec.

La conjoncture économique étant favorable au-delà de tout espoir, le ministre Bernard Landry est maintenant en mesure de concrétiser plusieurs des promesses faites au cours des dernières années. Selon des prévisions avancées par des économistes du secteur privé, dont notre collègue Robert Dutrisac rapporte aujourd'hui les grandes lignes dans le premier d'une série d'articles qui nous conduiront à la présentation du budget, Québec aurait à sa disposition plus d'un milliard de dollars non prévus pour l'année en cours et plus du double de cette somme l'an prochain.

Cela est dû, bien sûr, aux compressions sévères des dernières années, qui ont brisé la spirale de l'endettement, mais aussi à la conjoncture particulièrement favorable à la croissance des recettes budgétaires. À tel point que, pour n'importe quel gouvernement, la tentation serait forte de jouer au père Noël en saupoudrant l'argent au gré des pressions politiques dont il est l'objet. Remercions le ciel de ne pas être en période électorale, ce qui devrait permettre au ministre des Finances de profiter de l'occasion pour s'attaquer à des problèmes de nature structurelle.

Parmi eux, il y a d'abord le remboursement rapide des dettes accumulées par les institutions dans les grands réseaux de l'éducation et de la santé. Le premier ministre a lui-même laissé entendre qu'on radierait ces dettes à même les excédents de la présente année, ce qui serait une fort bonne décision. À la condition, bien sûr, que la formule adoptée soit équitable, c'est-à-dire qu'elle ne récompense pas indûment les institutions dont les déficits ont été causés par le manque de discipline des dirigeants.

Toujours au chapitre des dépenses, tous s'entendent pour dire qu'il est urgent de réinvestir en santé et en éducation. Non pas massivement, comme on l'a souvent entendu récemment, mais progressivement et selon des priorités clairement identifiées.

En santé d'abord. Maintenant que l'on connaît l'ampleur des augmentations consenties aux employés de l'État, il faut moderniser les installations et les équipements spécialisés; il faut aussi ajouter des ressources dans les centres de soins de longue durée, les services à domicile et la mise en réseau des cliniques publiques et privées, ainsi que dans certaines spécialités médicales où les listes d'attente réduisent les chances d'une guérison rapide. Ce sont là des dépenses indispensables pour assurer la pérennité du système public.

En éducation, la priorité doit aller à l'aide à la réussite scolaire au primaire et au secondaire, à la lutte contre le décrochage au secondaire et au collégial et à un certain réinvestissement dans nos universités. Ce réinvestissement doit tenir compte du fait que ces dernières consacrent encore et toujours des millions de dollars à la protection de privilèges hérités d'une époque révolue, tels les fameux congés sabbatiques qui devraient être assumés par les professeurs eux-mêmes et non pas par les contribuables.

En matière de justice sociale, la priorité doit aller au relèvement des barèmes d'aide sociale pour les prestataires inscrits à des programmes de réinsertion, à la correction de quelques iniquités flagrantes, notamment à l'endroit de ceux qui partagent un logement et de celles qui sont pénalisées parce qu'elles reçoivent une pension alimentaire.

La taxation n'est pas la vengeance des pauvres sur les riches

Le budget doit aussi donner un signal clair quant aux orientations du gouvernement en matière d'environnement, par exemple en annonçant des investissements déterminants dans les infrastructures de transport en commun. De tels investissements s'imposent pour faire de Montréal, centre économique du Québec, une ville encore plus attirante pour des entreprises de haute technologie à la recherche d'un cadre de vie et de travail agréable et compétitif à tous égards.

À l'endroit des entreprises, il faut, d'une part, continuer d'encourager la recherche et le développement par des crédits fiscaux alléchants, mais le temps est venu de procéder à une évaluation exhaustive de l'efficacité de ces programmes d'aide.

D'autre part, le fardeau fiscal des entreprises québécoises étant dans l'ensemble assez compétitif par rapport à celui des concurrents, il n'y a pas lieu de le réduire de façon significative; on doit plutôt procéder à des ajustements, comme la révision de la taxe sur le capital et l'harmonisation avec les mesures contenues dans le récent budget fédéral.

En revanche, la majorité des Québécois s'entendent pour dire que le temps est venu de donner un coup de barre du côté de la fiscalité des particuliers, la plus lourde en Amérique. En cette matière, le Québec a pris un retard considérable et s'en trouve pénalisé.

Ottawa vient de tracer la voie au ministre Bernard Landry en rétablissant l'indexation des tables d'impôt et en annonçant la réduction progressive du taux d'imposition pour les ménages qui gagnent entre 30 000 et 85 000 \$ par année. Lors de ses deux derniers budgets, Québec s'était surtout attardé à réduire les impôts des ménages dont les revenus se situaient sous la barre des 50 000 \$. Il faut maintenant rehausser le pouvoir d'achat de la classe de salariés qui a le plus contribué à renflouer les coffres vides de l'État, celle dont les revenus individuels se situent au-dessus de 30 000 \$ par année. Même les plus hauts salariés, les médecins spécialistes par exemple, doivent pouvoir profiter d'une réduction d'impôts susceptible d'ajouter à leur intérêt de pratiquer au Québec.

À l'heure actuelle, plus de 40 % des contribuables, ceux du bas de l'échelle, ne paient aucun impôt à Québec. En revanche, les gens qui gagnent plus de 50 000 \$ par année et ne comptent que pour 10 % des contribuables paient la moitié de tous les impôts. Il y a des limites à surtaxer des gens sans générer des effets aussi pervers que le travail au noir ou l'exode des cerveaux et entraîner une désaffection pour tout ce qui est public. Que chacun paie son dû à la mesure de ses moyens, soit, mais sans plus. La taxation n'est pas un geste de vengeance à l'endroit des plus fortunés! Au contraire, elle doit être la contribution comprise et acceptée de ceux qui sont actifs à l'égard de la société.

Tout en accordant l'attention nécessaire à la relance des services publics amochés par les compressions des dernières années, le prochain budget Landry doit donc proposer à son tour l'indexation des tables d'impôt et des divers crédits fiscaux, mais aussi une réduction significative du fardeau de ceux qui ont dû abandonner à l'État la plus grande part des faibles augmentations de leurs revenus obtenues depuis dix ans. En plus de leur faire justice, cette mesure contribuera à réduire l'écart qui se creuse année après année entre la fiscalité québécoise et celle des nos voisins. Et, ce faisant, à rendre le Québec plus accueillant aux investissements susceptibles à leur tour de combler le fossé de trois points de pourcentage qui sépare toujours notre taux de chômage de celui de l'Ontario.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

Le vrai «PM»

Le suspense s'est dissipé. Les Canadiens savent maintenant qui des deux «PM» mène le jeu à Ottawa. Le budget du 28 février dernier démontre hors de tout doute que le vrai «PM» est le ministre des Finances Paul Martin et non le premier ministre Jean Chrétien comme on aurait pu le penser.

C'est le montant alloué à l'aide étrangère qui a finalement vendu la mèche: non seulement le budget a-t-il ignoré les engagements pris par le premier ministre dans le discours du Trône d'augmenter le budget de l'aide étrangère mais le *statu quo* du financement octroyé à l'Agence canadienne de développement international rend proprement dérisoires les promesses grandiloquentes de coopération accrue faites par M. Chrétien il y a trois mois en Afrique.

Jean-François Tardif,
Leticia Sanchez-Vega
Hull, mars 2000

Mise au point de droits

Réaction à l'article de Francine Burnonville «Un long combat pour l'égalité, de la déclaration des droits de la citoyenne à l'équité salariale».

Ma critique porte sur deux aspects de la vie d'Olympe de Gouges tels que décrits par l'auteure. Le premier point concerne la date à laquelle la révolutionnaire rédigea la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Elle ne fut pas écrite en 1793 comme l'affirme Mme Francine Burnonville, mais bien en septembre 1791 à la fin des travaux des constituants sur l'établissement de la Constitution. Déque que les députés n'aient pas abordé la question

des droits civiques et politiques des femmes, Olympe de Gouges rédigea sa Déclaration et l'adressa à la reine Marie-Antoinette. Cette erreur factuelle de l'auteure est lourde de conséquences puisqu'elle montre qu'elle ne connaît ni le contexte historique ni le texte de la citoyenne du Montauban.

Mon deuxième point porte sur l'interprétation des causes qui ont amené Olympe de Gouges à la guillotine. Dans son article, Mme Burnonville soutient que la révolutionnaire fut guillotinée pour son militantisme envers les droits des femmes. À mon avis, cette vision fausse la réalité. En effet, si elle fut trouvée coupable et condamnée à la peine de mort, ce n'est pas pour ses opinions féministes, mais pour avoir défendu la cause des girondins, groupe politique proscrit par la Convention nationale.

En terminant, la sociologue Francine Burnonville aurait eu fort à gagner de faire une meilleure critique des sources concernant Olympe de Gouges.

Philippe Münch
Étudiant à la maîtrise en histoire (UQAM)
Montréal, 6 mars 2000

Les Arts-Z-Artistiques

Monsieur Lucien Bouchard
Laissez-moi vous rappeler qu'en 1643, un an après la fondation de Montréal, à Boston, on a adopté une législation qui rendait l'instruction des enfants obligatoire, sous peine d'amende. Au Québec, on a pris un recul stratégique et nous avons attendu jusqu'en... 1943 pour adopter une législation similaire, avec un retard de 300 ans.

Si on fait le bilan du chemin parcouru, depuis 1943 — et surtout en accéléré depuis la fin des

années 60, on peut modestement parler d'un miracle culturel québécois, qui va de l'affirmation créatrice des peintres à la prise de parole des poètes, de l'éclosion de la chanson à l'apparition des cinéastes, de l'émergence d'une dramaturgie à l'invention du théâtre pour enfants, de l'explosion de la danse, de la musique contemporaine et de la musique actuelle jusqu'à la naissance coiffée du tout dernier à se manifester: le cirque.

Les créateurs québécois n'ont pas attendu l'existence politique d'un pays pour l'amener à maturité. C'est la culture qui donne une voix, un corps et un visage au Québec; tout comme c'est elle qui est sa face visible dans le monde. Bref, aujourd'hui, c'est la culture qui reste en avance sur le pays qui normalement viendrait avec.

Si l'histoire est la mémoire du politique et de l'économique, la culture est la vision, la gestation et la mise en œuvre de l'avenir. Elle seule le voit là où les autres se contentent du futur. Mais là, l'avenir est fatigué rare. L'avenir est tanné. La culture québécoise a beau être un miracle, ça ne veut pas dire pour autant que, pour subsister, elle soit condamnée, par nature, à budgéter le miracle, à perpétuité. C'est ce qu'elle fait depuis des années, et, personnellement, je m'entends répéter qu'on doit gérer la décroissance, depuis 1977.

Si le politique, l'économique et l'histoire ne reconnaissent pas la culture comme un besoin et un service essentiel, au même titre que la santé, l'éducation et l'enlèvement de la neige, la culture ne sera plus en mesure d'assurer, à ses frais, le service essentiel qu'elle rend à la société québécoise: celui d'être garante de sa souveraineté, de son indépendance et de sa liberté.

Jean-Claude Germain
Montréal, 7 mars 2000

REVUE DE PRESSE

www.jeanchretien.out

ANTOINE ROBITAILLE

Jean Chrétien n'est pas le «master of his own domain», rapportait David Rodenhiser, du *National Post*, mercredi.

«Domain» comme dans «nom de domaine». Défini ainsi par l'Office de la langue française: «Partie d'un nom Internet identifiant spécifiquement le site d'une organisation donnée». Or toute personne se rendant sur www.jeanchretien.com tombera sur... un site gérant un palmarès de célébrités n'ayant aucune espèce de rapport avec le premier ministre.

L'appât du gain pousse certains internautes à enregistrer des noms de domaine encore libres qui, un jour, seront peut-être convoités par leurs propriétaires naturels. Ou leurs opposants... Le *Post* rappelle que le Parti libéral ontarien, lors de la dernière campagne électorale, avait acheté d'un entrepreneur de Brampton, Naresh Raghubeer, l'adresse www.mikeharris.com. Les libéraux y avaient monté un site anti-Harris. Depuis, M. Raghubeer a enregistré ou acheté la moitié des noms de domaine des premiers ministres canadiens. L'investissement n'est pas énorme, 75 \$ US, du moins pour un enregistrement. «J'investis dans les leaders qui ont fait leurs preuves ou dans les leaders dont on peut s'attendre qu'ils les feront», a déclaré l'homme d'affaires, qui dit du reste n'avoir aucun scrupule à vendre ses noms de domaine au plus offrant.

Quant au propriétaire de www.jeanchretien.com et de www.ralphklein.com, il s'appelle Jeff Burgar et prétend ne pas s'intéresser à ce type de spéculation, souhaitant plutôt, un jour, y publier la biographie de ces personnages publics.

Remarque, il n'y a peut-être pas beaucoup d'argent à gagner avec l'adresse www.jeanchretien.com ces temps-ci dans le ROC, où on réclame de façon unanime, sauf erreur, le départ du chef libéral.

À la source: le «Shovelgate», pour reprendre l'expression du *Ottawa Citizen* désignant le scandale du «pelletage» de un milliard de dollars au ministère des Ressources humaines. La crédibilité du pre-

mier ministre semble avoir été entamée comme jamais. Les éditorialistes et commentateurs s'en donnent à cœur joie. Le *Citizen* publiait hier une affiche dans le genre «Recherché» où la photo de Jean Chrétien était coiffée d'un «Unwanted...». L'explication au bas de l'affiche se lisait ainsi: «[...] pour son favoritisme dégradant et sa mauvaise gestion. A été vu pour la dernière fois sur un terrain de golf près de l'auberge de Grand-Mère. Récompense pour qui conque le convaincra d'y rester.»

Jean Chrétien est à plusieurs égards de la vieille école, répètent les journaux du ROC sur tous les tons.

D'abord, parce qu'il croit que les subventions créent des emplois, écrivait le *Globe and Mail* mercredi. En fait, affirme le *Globe*, ce principe est en soi «corrompu et corrompteur». «Ces subventions ont pour ambition de créer des emplois précisément là où la logique économique a démontré que c'est impossible. [...] Ce programme prend un milliard de dollars qui auraient pu être consacrés aux hôpitaux et aux universités pour les donner à des entreprises qui ont leurs entrées dans des emplois, des chambres d'hôtel, des terrains de golf [...] ou pour ériger des fontaines musicales.» Pourquoi? Le premier ministre «affirme qu'il est important que les gens, spécialement au Québec, voient leurs impôts à l'œuvre». Verdict du *Globe*: «Cet homme est complètement déconnecté de la réalité du Canada de l'an 2000.»

Vieille école? Le *Globe* ajoutait: «Depuis son élection en 1963, le premier ministre a beaucoup appris sur la politique. Une des leçons est la suivante: les Canadiens ont la mémoire courte en ce qui a trait aux gaspillages du gouvernement.» Ce ne sera pas le cas, cette fois, si l'on se fie à ce que clament les médias d'un bout à l'autre du ROC. Le *Globe* explique: «Les temps ont changé et les leçons des années 70 ne sont plus toujours fiables en l'an 2000.»

Le *Edmonton Sun*: «Le scandale continuera de faire la une des journaux afin que l'on se répète quoti-

diennement pourquoi nous avons besoin d'un nouveau gouvernement à Ottawa.»

Certaines allégations de corruption ont particulièrement fâché les observateurs. «La puanteur se dégageant de la circonscription de Chrétien [où trois enquêtes criminelles sont en cours] devrait nous alerter», écrit le *Calgary Sun*.

Même le spectre de Mulroney a été agité. Jeffrey Simpson tentait de s'imaginer «quelle sorte de méga-tollé» il y aurait eu dans le ROC si l'on avait appris que la police «enquêtait dans la circonscription de Brian Mulroney». Barbara Yaffe, dans le *Vancouver Sun*, usait de l'image suivante, hier: «Le menton de Chrétien grossit à vue d'œil», faisant référence à l'autre «p'tit gars», de Baie-Comeau celui-là. Yaffe qualifie «de grande arrogance» l'augmentation des crédits accordés au ministère des Ressources humaines, «qui a gaspillé effrontément un milliard de dollars». Elle voit aussi de «l'arrogance dégoûtante» dans le refus de Chrétien de témoigner à l'enquête de la GRC sur le «Peppergate».

À propos du scandale poivré, le *National Post* écrivait mercredi que la différence entre celui-ci et le «Shovelgate» est la suivante: «Si la vaporisation du poivre de Cayenne n'a duré que quelques minutes, celle de l'argent des contribuables, elle, ne connaît pas de répit.»

Le *Edmonton Sun* se montrait sadique, mercredi. Devant un scandale comme celui des ressources humaines, le *Sun* dit que le réflexe est de demander la tête du ou de la ministre. Mais non, dit le *Sun*, «nous demandons à tout le monde qui est couvert de boue», notamment la ministre Jane Stewart et son chef Jean Chrétien, «de ne pas démissionner». La logique du *Sun*: «N'enlevez pas aux Canadiens le plaisir de vous mettre tous à la porte aux prochaines élections.»

D'autres, comme le *Calgary Herald*, croient qu'il est temps que le «premier ministre passe le flambeau». Sinon? Réponse de Richard Gwyn, dans le *Toronto Star* d'hier: «Si Chrétien reste, l'histoire se souviendra de lui comme du leader qui a empêché Paul Martin de le remplacer.»

IDÉES

Lettre ouverte à la SACD

Le scandale des prête-noms

Nous avons appris avec stupeur, par le truchement des médias, que Cinar avait utilisé un prête-nom pour avoir accès aux redevances versées par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) aux auteurs de télévision. Les Productions Cinar vient de rembourser à la SACD les 980 000 \$ qu'elle avait ainsi perçus indûment, en lieu et place des vrais auteurs. Comment un tel abus a-t-il été possible? La SACD a-t-elle exercé la vigilance nécessaire? Nous sommes en droit de nous poser de sérieuses questions.

La SACD est une société internationale dont le siège social est à Paris. Elle perçoit à travers le monde des droits payés par les diffuseurs pour les œuvres de son répertoire. Année après année, nous avons confié à la SACD ce que nous avons de plus précieux: nos œuvres. Plus de 300 auteurs québécois ont inscrit au répertoire de la SACD leurs films, leurs émissions de télé, leurs pièces de théâtre. C'est en notre nom, et au nom des auteurs européens, que la SACD perçoit des forfaits auprès des diffuseurs. Les sommes perçues appartiennent aux auteurs.

Une énormité suspecte

Comment Cinar s'y est-elle prise pour avoir accès aux redevances de la SACD? Il semble que les 980 000 \$ aient été versés à un seul prête-nom, «Erika Alexandre», pseudonyme d'Hélène Charest, membre inscrit à la SACD. Peut-on croire que pendant trois ou quatre ans la SACD Québec ait signé une série de chèques équivalant à un million de dollars à une seule personne sans se poser de questions? L'énormité de la somme à elle seule aurait dû paraître suspecte: jamais un auteur québécois n'a touché autant d'argent à la SACD, même pour des œuvres diffusées en Europe. D'autre part, nos auteurs les plus prolifiques ne signent pas une dizaine de séries en quatre ans comme semble l'avoir fait Hélène Charest, alias «Erika Alexandre».

En principe, la SACD possède des mécanismes de contrôle pour empêcher ce genre d'abus: chaque fois qu'un auteur veut inscrire une œuvre à la SACD, il doit en fournir le texte et remplir un «bulletin de déclaration» qui doit être signé par tous les auteurs de l'œuvre. Chez Cinar, les vrais auteurs étaient dépouillés de leurs droits d'auteur. Il semble que, une fois les textes écrits et produits, Hélène Charest, alias «Erika Alexandre», une personne qui n'écrit pas et

n'a jamais écrit, allait déclarer ces textes à la SACD et remplissait le bulletin comme si elle en était le seul auteur. Mais il aurait suffi, au cours des ans, qu'un administrateur de la SACD regarde le générique de l'une des émissions qu'Hélène Charest avait ainsi enregistrées à la SACD pour s'apercevoir que les noms de nombreux auteurs figuraient à côté de celui d'«Erika Alexandre» et que le crédit d'Hélène Charest était ainsi libellé: «Écrit en collaboration avec Erika Alexandre.» Un auteur qui «écrit en collaboration» ne peut se déclarer le seul auteur d'une œuvre! Passe encore que la SACD se laisse bernier par une fausse déclaration pour l'une des séries, mais en quatre ans et une dizaine de séries, une vigilance minimale lui aurait permis de se rendre compte du stratagème.

D'autant qu'il y a trois ans, un auteur de Cinar, l'un de ceux que l'on dépouillait de ses droits par un contrat abusif, a fait des démarches auprès du personnel de la SACD et dénoncé le fait qu'«Erika

Alexandre» n'écrivait pas une ligne et touchait ses droits à sa place. Mais la SACD n'a rien fait pour remédier à la situation, elle n'a rien entendu, rien vu, rien dit... jusqu'à ce que le scandale des prête-noms éclate dans les médias.

Dans l'ignorance

Jusqu'ici, la SACD a tenu ses membres dans l'ignorance et agi comme si l'affaire ne constituait qu'un simple problème administratif. Mais cela concerne tous les auteurs. Sans les pratiques laxistes et négligentes de la SACD, jamais Cinar n'aurait pu s'emparer de 980 000 \$. La SACD mine la confiance que nous mettons en notre société de perception. Qui nous dit qu'Hélène Charest, alias «Erika Alexandre», est le seul prête-nom empochant les redevances de la SACD sans y avoir droit?

Il est temps que la SACD nous dise clairement comment elle entend procéder pour réparer les torts faits aux auteurs. Les 980 000 \$ remboursés par Cinar ne doivent

pas être retournés à Paris. Nous exigeons que la SACD prenne les mesures nécessaires afin de remettre aux auteurs spoliés les sommes que s'était attribuées «Erika Alexandre». Nous exigeons qu'Hélène Charest soit radiée de la liste des membres de la SACD et qu'à l'avenir les redevances qu'elle touchait, au Canada comme en Europe, aillent aux vrais auteurs.

Nous exigeons que la SACD convoque au plus tôt une assemblée spéciale exclusivement consacrée à ce sujet d'importance, où toute la vérité nous sera dite. Nous réclamons la création d'un comité indépendant, issu de l'assemblée, qui fera un examen complet du mode de gestion et proposera des redressements afin que plus jamais pareil problème ne se reproduise. Nous en avons assez de la culture du secret: nous voulons une SACD démocratique, ouverte, gérée par ses membres, et non pas une administration opaque volant ses opérations sous le couvert de la confidentialité.



Quatre porte-parole des signataires de la lettre ouverte, Michel d'Astous, Louise Pelletier, Anne Boyer et Fabienne Larouche, hier, avant la conférence de presse qu'ils donnaient.

Les signataires sont tous membres de la SACD

Michelle Allen, Joanne Arseneau, Danielle Aubry, Suzanne Aubry, Jacqueline Barrette, Manon Berthelet, Muguette Berthelet, Janette Bertrand, Robert Blondin, Charlotte Boisjoli, Mario Bolduc, Estelle Bouchard, Michel-Marc Bouchard, François Boulay, Anne Boyer, René Brisebois, Chantal Cadieux, Diane Cailhier, François Camirand, Normand Canada-Marquis, Roger Cantin, Marie-Josée Cardinal, Nathalie Champagne, Sylvain Charbonneau, Alain Chartrand, Phil Comeau, Céline Côté, Bernard Dansereau, Danielle Dansereau, Michel d'Astous, Gilles Desjardins, Isabelle Doré, Dominique Drouin, André Dubois, Christiane Duchesne, Gilbert Dupuis, Denise Filiatrault, Marc-André Forcier, Guy Fournier, Monique Fournier, Robert Geoffrion, Marc Grégoire, Robert Gurik, Alain Jacques, Fabienne Larouche, Louis-Dominique Lavigne, Nicole Lavigne, Anne Lecours, Jefferson Lewis, Suzanne Mancini-Gagner, Claude Meunier, Pauline Michel, Normand Mongeon, Bernard Montas, François Patenaude, Lise Payette, Sylvie Payette, Annie Pierard, Andrée Pelletier, Louise Pelletier, Maryse Pelletier, André Poulin, Monique Proulx, Isabelle Raynauld, Hubert-Yves Rose, Louise Roy, Louis Saïa, Jacques Savoie, Francine Tougas, Réjean Tremblay, Marie-Claude Trépanier

Université de Montréal

Le français est en régression constante

YVETTE DELLIAC

Syndicat des employés de l'Université de Montréal, SCFP-1244-FTQ

CLAUDETTE GARIÉPY

Syndicat des employés de l'Université de Montréal, SCFP-1244-FTQ

MICHEL MOISAN

Professeur de physique, Université de Montréal

Depuis plusieurs années, nous dénonçons l'inertie, voire un laisser-aller consenti, de la part des autorités de l'Université de Montréal face à la progression constante de la langue anglaise dans les activités d'enseignement et de recherche, situation qui, par ailleurs, ne rend plus crédible le titre qu'elle s'est décerné de première université francophone en Amérique du Nord. Le clientélisme est le moteur sous-jacent de cet abandon progressif du français comme langue commune de l'ensemble des activités au profit de l'emploi de l'anglais dans certaines activités d'enseignement et comme langue de communication dans plusieurs groupes de recherche.

Ainsi, à titre d'exemple, notre direction a maintenant tendance à exiger la connaissance de l'anglais de la part de nombreux membres de son personnel (sauf le personnel d'entretien) sans par ailleurs s'assurer de la qualité du français de ses futurs employés, y compris des professeurs, qu'ils soient québécois ou étrangers. Au premier cycle, les étudiants continuent pour la plupart à mal écrire en français sans être sanctionnés (et surtout corrigés) et le nombre de thèses rédigées en anglais ne cesse de croître, principalement depuis que l'on peut présenter celles-ci sous forme d'un ensemble d'articles (évidemment rédigés en anglais). On sera également surpris d'apprendre que les instructions d'utilisation des appareils des laboratoires de recherche sont pour la plupart disponibles en anglais, de même que les consignes de sécurité correspondantes (ce qui n'est pas conforme aux exigences de la CSST). Notons, enfin, que cette progression de l'anglais et la mauvaise qualité du français continuent d'être dénoncées tant par les étudiants que par le personnel enseignant et non enseignant.

Une politique

Pourtant, dès 1993, nous avions demandé à la direction de l'université d'établir une politique linguistique pour la promotion du français au sein de l'institution, ce qui nécessitait une analyse linguistique dans les facultés, départements et services. Ce n'est qu'en 1995, sur nos instances et à la suite d'articles dans les journaux, que l'Assemblée

universitaire a chargé un groupe de travail de «préparer un état de question sur la place du français» dans notre établissement. Ce comité s'est contenté d'effectuer un sondage, plutôt superficiel, des facultés, départements et services. Présenté à l'Assemblée universitaire en mars 1996, ce rapport n'était accompagné d'aucun plan d'action ni même de prise de position au vu des résultats de l'enquête. Cependant, toujours à la suite de pressions, deux ans plus tard, l'Assemblée universitaire institua un comité ad hoc sur la place du français à l'Université de Montréal, avec mandat de préparer un rapport diagnostique sur les problèmes et pratiques en matière de français et de suggérer des mesures correctives. Ce rapport n'est sans doute pas dans la liste des priorités de notre administration à l'Assemblée universitaire puisque sa présentation devant cette instance est sans cesse remise à plus tard.

Comme point de départ d'une politique du français à l'université, nous avions déjà suggéré l'application des obligations de la Charte de la langue française concernant les entreprises. Cette idée a d'ailleurs été reprise dans un rapport préparé en juillet 1999 par Jacques Maurais pour le compte du Conseil de la langue française, rapport dont nous citons quelques-unes des propositions.

Une analyse

En premier lieu, on pourrait étudier la possibilité de décrire la situation du français dans les universités, un peu sur le modèle de l'analyse linguistique que doivent faire les entreprises. Cette étape franchie, les universités pourraient adopter une politique linguistique. Même si cela n'est pas prévu dans la loi, il serait bon que cette politique reçoive l'assentiment de l'Office de la langue française. Le ministère de l'Éducation, qui tient les cordons de la bourse aux subventions, pourrait même «inciter fortement» les universités à collaborer avec l'OLF. La politique devrait s'adapter aux différents cycles universitaires et tenir compte évidemment de la nécessité de connaître une deuxième, voire une troisième langue, dans certaines disciplines.

En deuxième lieu, les services d'achats des universités devraient recevoir des consignes très strictes pour faire en sorte que le matériel qu'ils achètent ait des inscriptions en français et que la documentation de base soit aussi disponible en français. Il faudrait porter un soin particulier au matériel informatique. Les consignes pourraient s'inspirer de la politique d'achat du gouvernement du Québec et de la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

En troisième lieu, les universités pourraient évaluer l'application des 38 recommandations du Conseil de la langue française dans son avis sur le français dans les sciences. Dans ce texte, le CLF émettait en particulier la proposition suivante en ce qui concerne le milieu universitaire: «Le

Conseil [de la langue française] croit que toute sensibilisation, toute réflexion ou encore toute action qui pourraient engager les instances supérieures des milieux universitaires à prendre acte en faveur de la promotion du français scientifique et technique seraient d'un poids certain auprès des scientifiques. Il incombe non seulement à ces derniers mais aussi à l'ensemble de la communauté universitaire d'engager des actions qui soutiendraient la place du français dans l'information scientifique et technique» (La situation du français dans l'activité scientifique et technique, Québec, 1991, page 70).

En quatrième lieu, il faudrait s'assurer que les demandes de subventions adressées aux organismes fédéraux soient rédigées en français. Évidemment, cela pose un problème car plusieurs évaluateurs recrutés par ces organismes seraient incapables de lire le français. Mais s'il y a front commun des universités et des centres de recherche du Québec, on peut croire que les organismes subventionnaires fédéraux finiront bien par s'adapter.

Une connaissance pratique

En cinquième lieu, on pourrait songer sérieusement à imposer, sous peine de renvoi, «une connaissance pratique» du français à toute personne au service d'une université francophone depuis plus de deux ans (comme nous l'avions déjà suggéré).

En ce qui concerne plus particulièrement la qualité de la langue proprement dite, on pourrait envisager les mesures suggérées par Marie-Eva de Villers, directrice de la qualité de la communication à l'École des HEC, que l'on peut résumer sous les rubriques suivantes:

- adoption de l'épreuve de la note de synthèse (test de français du MEQ, adopté en 1989, que l'on pourrait administrer à nos étudiants du premier cycle à l'instar de l'École des hautes études commerciales de Montréal et des grandes écoles françaises);
- mise à jour et diffusion des terminologies françaises;
- qualité de la langue des recueils de cours et des manuels;
- compétence linguistique des futurs enseignants;
- programme de subvention à l'édition de manuels en français.

Finalement, de guerre lasse devant l'inertie de notre direction et constatant que l'employeur se soustrait de plus en plus aux maigres obligations de la Charte de la langue française (chapitre 6, articles 46 et suivants: postes bilingues), nous avons écrit à Louise Beaudoin, ministre responsable de la Francophonie et de l'application de la Charte de la langue française. Nous attendons actuellement les résultats de cette communication (aucun accusé de réception un mois après l'envoi) en souhaitant que la ministre et ses collaborateurs viendront soutenir nos efforts pour faire de l'Université de Montréal une institution réellement francophone.



De notre identité romaine

Occidentaux, quels traits possédons-nous en propre, au regard des Moyen ou Extrême-Orientaux, autochtones et autres antipodes? L'Espagne, les États-Unis, l'Australie sont occidentaux, le Maroc ne l'est pas. C'est l'héritage européen, non la position relative au couchant, qui définit la civilisation «occidentale».

Français, catholique, philosophe, spécialiste de l'Antiquité et du Moyen Âge arabe, Rémi Brague propose une définition romaine de notre identité. Rome passe pour n'avoir rien inventé elle-même (sinon le droit), elle n'aurait que transmis un contenu prestigieux inventé par d'autres: Athènes et Jérusalem. Brague rappelle que nous ne pouvons être «grecs» et «juifs» que parce que nous fumes d'abord «romains». Ainsi naquit notre identité: «La structure de transmission d'un contenu qui n'est pas le sien propre, voilà justement le véritable contenu.» Tout en n'apportant rien de nouveau, les Romains apportent la nouveauté même: l'ancien comme nouveau. L'idée même d'identité s'en trouve renversée: notre identité résulte d'un arrachement et non d'un enracinement. Le Romain n'a pas d'identité propre, il lui est propre de s'approprier l'étranger. «Les Romains avaient volontiers ce qu'ils doivent aux autres. À la différence des Grecs qui revendiquent avec fierté une prétendue autochtonie, les Romains rattachent leur origine à une non-autochtonie, à une fondation, à une transplantation dans un sol nouveau.» À Rome, le pouvoir parle grec, tous les maîtres d'école sont des Grecs. Imagine-t-on Washington et New York, l'administration, les collèges et les universités, l'élite de l'empire américain se gouvernant et éduquant ses enfants dans une langue étrangère admirée comme supérieure à la sienne?

Arriver en deuxième

Dominer le monde et donner chez soi la première place à une culture étrangère!

Le christianisme recommence cette structure, Israël étant à l'Eglise romaine ce qu'Athènes est à Rome, l'origine du «message»; Jésus n'est-il pas le fils du Dieu des juifs? Être européen, c'est donc reconnaître qu'on est arrivé en deuxième, admirer ce qui fut en premier et chercher à l'égaliser en se l'appropriant. Voilà ce qui confère à la fois sa dynamique conquérante et sa possibilité de renouvellement — autrement dit, de «renaissance» — à l'identité occidentale. «Être romain, c'est se percevoir comme grec par rapport à ce qui est barbare, mais tout aussi bien comme barbare par rapport à ce qui est grec.» Les Japonais, qui entretiennent avec la Chine ce même rapport de secondarité, ne sont pas pour rien la puissance dominante de l'Asie.

«Être romain, c'est avoir en amont de soi un classicisme à imiter, et en aval de soi une barbarie à soumettre.» On sait maintenant que l'Europe n'a pas connu une mais toute une série de renaissances, dès la fin de l'Antiquité; ce phénomène distingue notre civilisation. Or une renaissance n'est justement que «la contestation par une lecture nouvelle d'une lecture ancienne d'un même corpus de textes»; un texte classique est un texte auquel il est toujours possible de revenir pour en faire une nouvelle traduction. A condition d'avoir conservé le texte en langue originale. Les Arabes, par exemple, qui ont beaucoup traduit les Grecs, n'en ont pas gardé les textes originaux, estimant qu'ils les avaient perfectionnés en les traduisant. De même que leur religion abroge les précédentes et ne se réfère à la Bible que comme au germe inabouti du Coran, leur langue, divine et parfaite, dispense d'avoir à rien conserver en dehors d'elle. Tout ce qui passe à l'arabe s'accomplit en perfection. Dans la brillante civilisation arabe, rien d'analogue au sentiment d'indignité du latin en face du grec.

Le marcionisme

C'est assez dire qu'en abandonnant le grec et le latin, c'est la fontaine de Jouvence de notre culture, son avenir que nous tarissons. Le malentendu actuel consiste à croire que les textes latins et grecs ont cessé de nous parler quand, en réalité, ce n'est qu'une «lecture ancienne», celle que nous avons reçue de la Renaissance italienne et de l'âge classique, qui a perdu son sens pour nous.

La tentation de rompre entièrement avec l'Antiquité, de congédier l'origine étrangère admirable, porte un nom dans l'Eglise. C'est le marcionisme, d'après ce Marcion qui proposa, au deuxième siècle, d'abandonner l'Ancien Testament: le nouveau devait suffire aux chrétiens. Cette tentation, constante mais toujours repoussée dans l'histoire de l'Eglise, se retrouve aujourd'hui dans la culture et la pédagogie. Quand Brague écrit qu'«être romain, c'est faire l'expérience de l'ancien comme nouveau et comme ce qui se renouvelle par sa transplantation dans un nouveau sol», comment ne pas penser à l'Amérique? A quel point fut romaine la fondation du Nouveau Monde, voire l'idée même de monde nouveau! Or les États-Unis, ivres de domination, semblent aujourd'hui succomber à la tentation marcioniste de se considérer comme leur propre origine, autochtone et suffisante, de se croire effectivement la source de tout ce qu'ils répandent dans le monde en oubliant leur admirable origine européenne, reniant ainsi moins la culture de l'Europe que le principe si fécond de la secondarité culturelle — héritée du Vieux Continent — de Rome — elle-même humble seconde d'Athènes et Jérusalem.

Europe, la voie romaine (Folio) est l'ouvrage d'un érudit mais pas un livre d'érudition. Il réalise l'idéal de vulgariser sans flatter le vulgaire, d'ouvrir un domaine difficile au public cultivé sans le réduire à des schémas simplistes. On se reconnaît si bien dans cette courtoisie romaine de transmission qu'il semble naturel, le livre fini, de prolonger la réflexion de l'auteur en direction de l'identité romaine québécoise.

<http://www.magi.polymtl.ca/bourdeau/jlarose/>

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Anouk Hurbert, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Leopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Puroy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

C L'horaire détaillé de la
chaîne culturelle
Radio-Canada
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

ATTENTE

SUITE DE LA PAGE 1

me disent la même chose: c'est impossible de faire entrer des patients qui attendent pour une chirurgie élective.»

En effet, les huit centres montréalais qui effectuent des chirurgies cardiaques sont bondés. C'est l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) qui, avec ses 166 patients, décroche la palme des listes d'attente. De leur côté, les trois hôpitaux du CHUM cumulent 169 patients en attente et les deux établissements du CUSM, 112. L'hôpital du Sacré-Cœur ferme la marche avec 44. En temps normal, la liste d'attente tourne autour de 400 noms.

«Ce n'est pas un problème d'équipement, de médecin, de lits ou de locaux, mentionne le Dr Langlois. C'est uniquement un problème de budget.» Le spécialiste soutient que tout est en place à l'HGJ pour ouvrir une deuxième salle d'opération et augmenter la cadence. Mais voilà, les sous ne sont pas là. «Il faut de l'argent pour payer le personnel et les blocs opératoires», répète-t-il.

Ce constat, ni le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ni la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre ne le nient. «Malgré le fait qu'en 1998-99 on a effectué 506 opérations de plus [pour un total de 4883], la liste a continué à s'allonger parce que les clients sont plus nombreux», constate le directeur général de la Régie, Marcel Villeneuve. Pourquoi? Le directeur mentionne le vieillissement de la population et le retard d'une semaine «de production» causé par la grève des infirmières de l'été dernier.

Ces explications ne sauraient cependant suffire à expliquer que, depuis décembre, la liste s'est allongée de

Liste d'attente pour les chirurgies cardiaques

Établissements	Patients en attente
CHUM: Hôtel-Dieu	49
CHUM: Hôpital Notre-Dame	80
CHUM: Hôpital Saint-Luc	40
Hôpital général de Montréal	44
Hôpital Royal Victoria	68
Institut de cardiologie	166
Hôpital du Sacré-Cœur	44
Hôpital général juif	129
TOTAL	620

519 à 620 personnes. La Régie régionale convient que, pour abaisser la liste d'attente à un niveau raisonnable et opérer les 265 personnes qui attendent une chirurgie depuis plus d'un mois, il faudrait que les centres effectuent 5200 opérations par année.

A 10 000 \$ la chirurgie, un budget supplémentaire de 5,2 millions est nécessaire. Selon le scénario de la Régie régionale, ce montant permettrait à l'ICM d'ouvrir une salle d'opération supplémentaire et aux autres centres d'augmenter le rythme de leurs chirurgies.

«Six cent vingt personnes en attente, c'est beaucoup», admet le Dr Luc Deschênes, directeur général des affaires médicales et universitaires au MSSS. Il constate depuis quelques mois l'évolution rapide de la situation à Montréal, mais aussi dans la région de Québec. «Il va y avoir des annonces rapides, assure-t-il. Ça ne va pas prendre un mois, ce sera dans les prochains jours, surtout pour les mesures urgentes.»

Or ces mesures de «dépannage» font grincer des dents les médecins. «En octobre, la ministre a promis d'agir immédiatement. Elle a créé un comité qui a émis des recommandations, mais on n'en a pas encore vu la couleur», remarque le Dr Langlois.

Il se rappelle qu'en 1997, une autre crise des listes d'attente avait provoqué des inquiétudes. Pour juguler la crise, le gouvernement avait ainsi permis 600 chirurgies de plus à l'ICM et quelques autres dans le reste des centres de cardiologie montréalais. «Nous, ça nous a donné 14 chirurgies de plus par an, ce n'est pas une vraie augmentation.»

Le Dr Langlois se méfie donc de l'injection de fonds d'urgence. «Il faut penser à long terme et cesser de donner de l'argent pour éliminer la liste d'attente. Quand on patche, ça ne sert à rien parce que ça va revenir.»

Le Dr Deschênes confirme que le MSSS étudie présentement des mesures à court terme pour résoudre le problème, mais il indique que l'objectif ultime est d'augmenter le budget global. «À Montréal, on nous dit qu'il y a en place le potentiel et les ressources. C'est donc possible d'augmenter l'activité sans penser à ouvrir d'autres centres.» Il manque maintenant les fonds pour les faire rouler.

LOBLAW

SUITE DE LA PAGE 1

Le Loblaw devait ouvrir ses portes sous peu, laissant présager une guerre sans merci pour la vente des tomates, pommes de terre et autres denrées. Mais c'était compter sans les avocats de Gérard Villeneuve.

L'épicerie affilié à la bannière Métro a fait valoir en Cour supérieure que Loblaw a obtenu des permis de construction et d'amélioration émis par la Ville de Brossard en violation avec le règlement de zonage en vigueur.

Et le juge Claude Tellier lui a donné raison. «Sur une période de quatre ans, on a émis deux permis de construction, trois permis d'amélioration, une extension de permis périmé, et tout ça pour le même projet qui, dès le départ, est jugé inacceptable en vertu des règlements de zonage», résume M. Tellier dans sa décision. «On aurait voulu tenter un coup de force et mettre tout le monde devant un fait accompli qu'on ne s'y serait pas pris autrement», ajoute-t-il.

Le juge Tellier a déclaré nuls cinq permis de construction ou d'amélioration émis à Loblaw. Il laisse au géant ontarien de l'alimentation 90 jours pour démolir et remettre le terrain dans son état naturel. Si Loblaw se défile devant ses obligations, la Ville de Brossard sera tenue de payer la facture.

«Chose certaine, je suis pleinement satisfait», a déclaré l'épicerie Gérard Villeneuve, qui avait adressé une mise en demeure à la Ville de Brossard et à Loblaw dès le premier jour des travaux de construction, le 4 octobre 1999.

Dans sa décision, le juge Tellier expose les détails les plus infimes de l'arrivée de Loblaw à Brossard: comment le Comité consultatif d'urbanisme était défavorable à recommander le changement de zonage; comment Loblaw a écrit et récrit ce projet, prévoyant un supermarché d'alimentation (évalué entre 10 et 15 millions de dollars) et un ensemble immobilier, sans jamais satisfaire pour autant aux exigences des règlements municipaux; comment Loblaw a obtenu un permis initial pour la construction puis d'autres permis pour les agrandissements; comment Provigo a tenté des recours en justice pour faire arrêter la construction, sous prétexte que les règlements municipaux étaient bâfoyés; comment Provigo a abandonné ces batailles juridiques aussitôt après son rachat par Loblaw.

Le juge Tellier en arrive finalement à la conclusion que la Ville avait accepté le projet dès le départ, même s'il n'était pas conforme au règlement de zonage. «La seule question à trancher est de savoir comment le faire passer, comment passer à travers les mailles du filet des règlements», écrit-il.

Or les villes doivent agir de bonne foi dans l'application des règlements qu'elles adoptent, dit-il. Elles doivent éviter de se prêter à ces exercices où l'on «fait semblant de suivre les règlements alors qu'en réalité on les contourne».

Selon l'appréciation du juge Tellier, le projet de construction proposé initialement en 1996 ne respectait pas les normes de l'époque et encore moins celles d'aujourd'hui.

Le juge reproche notamment à Loblaw d'avoir imaginé la phase II du projet, soit l'aménagement de tours à bureaux, dans le simple but de légitimer la phase I, qui prévoyait la construction du supermarché. «Cette phase II n'est que pure imagination et fantaisie», écrit-il.

Il conclut en affirmant que «le tribunal n'est pas ému» par les tactiques déployées par Loblaw et Brossard, qui «ont pris le risque d'aller de l'avant avec un projet qu'elles savaient précaire. Elles savaient qu'elles s'exposaient à un ordre de démolition».

DÉCHETS

SUITE DE LA PAGE 1

décision qui résulte de la fermeture au printemps du site d'enfouissement en activité dans l'ex-carrière Miron.

La direction du centre universitaire aurait donné son aval au projet de centre de transbordement des déchets, situé juste en bas de l'ancien atelier ferroviaire de la «cour Glenn» où sera construit le futur hôpital anglophone, a affirmé hier la porte-parole de Matrec, Marie-Julie Bégin. Cet accord, donné après plusieurs rencontres et discussions, aurait été transmis officiellement par le responsable du projet, le Dr Nicolas Steinmetz. Le Devoir n'a pu confirmer cette information.

C'est la Ville de Montréal qui a proposé le terrain vacant situé sous l'échangeur Turcot à Matrec, laquelle détient présentement quatre contrats d'enlèvement de déchets domestiques sur son territoire, dans les secteurs Ville-Marie, Côte-des-Neiges, Sud-Ouest et Plateau Mont-Royal/Centre-Sud. Initialement, le centre de transbordement devait être installé rue Saint-Patrick, où Matrec détient des «droits acquis», mais l'opposition des citoyens et la proximité du parc du Canal de Lachine l'aurait convaincu d'aller ailleurs.

Le projet est pour l'instant non conforme à la réglementation municipale. Mais qu'à cela ne tienne, l'administration Bourque lui fera passer lundi soir le test de la controversée Commission de développement urbain, stigmatisée dans plusieurs autres dossiers pour son à-plat-ventrisme devant les desiderata de l'administration.

Lorsque le zonage aura été modifié, dans quelques semaines, le promoteur pourra obtenir de la Ville un «certificat de conformité» attestant que son projet est... désormais conforme au zonage. Il lui restera à obtenir l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec, où la norme de 150 mètres des résidences a été abolie pour des équipements de ce genre au profit des normes municipales, ce qui permettra aux citoyens du quartier de sentir les bienfaits de la déréglementation provinciale. Le nouveau centre de transbordement sera situé à 100 mètres des premières résidences.

A Saint-Hubert, où Matrec exploite un autre centre de transbordement, il est situé à 150 mètres des habitations, conformément à l'ancienne norme, ce qui ne l'empêche pas de «susciter entre 20 et 25 plaintes par année», reconnaît la porte-parole de Matrec. Mais ce centre fonctionne les portes ouvertes, ce qui sera fort différent sous l'échangeur Turcot, soutient Matrec, compte tenu des mesures de confinement des odeurs, surtout durant les canicules d'été alors que la putréfaction s'amorce dans les sacs et conteneurs avant leur arrivée au centre de transbordement.

Le projet de Matrec, d'une valeur de neuf millions, prévoit de conserver en somme les odeurs à l'intérieur du centre de transbordement dans 100 % des cas en température normale et dans «99,8 % des cas dans un contexte climatique hors de l'ordinaire». Matrec installera des «rideaux d'air», qui sont censés garder les odeurs à l'intérieur même lorsque les portes s'ouvriront pour faire passer camions et remorques. L'ouverture de ses portes sera par ailleurs particulièrement rapide et le toit en pignon est censé attirer au plafond, «par effet de cheminée», les odeurs qui voudraient prendre la clé des champs, si l'on peut dire à propos d'un quartier urbain déjà fort défavorisé.

Les odeurs accumulées au plafond et les autres, gardées à l'intérieur de ce bâtiment sous pression négative, seront neutralisées, soutient Matrec, par des «huiles essentielles» vaporisées à l'intérieur du poste et en quelque sorte embaumées avant d'être rejetées à l'extérieur. Si cela ne suffisait pas, l'air accumulé au plafond sera alors passé à travers des filtres au charbon activé. Et si cela ne suffit toujours pas, on verra à «détourner du poste les voyages connus comme étant les plus problématiques». Le document d'information de Matrec ne précise pas la destination finale de ces chargements fort odoriférants.

MILLIARDS

SUITE DE LA PAGE 1

moins, conservateur dans le prochain budget», indique Simon Prévost, économiste à la Banque Laurentienne.

Au milliard de l'an dernier qui se répercutera cette année, M. Landry pourra compter sur 1,6 milliard de plus en raison de la croissance économique, a calculé Mme Bastarache. C'est presque trois fois plus que les 668 millions que le vice-premier ministre avait inscrits dans son budget de l'an dernier au chapitre des recettes supplémentaires pour 2000-01.

On doit ajouter à ces chiffres la cagnotte de 841 millions que le gouvernement fédéral a versée dans un compte en fiducie pour les dépenses en santé au Québec. Le gouvernement Bouchard doit dépenser cette somme au cours des deux prochaines années. Dans l'hypothèse où M. Landry répartit ce montant de manière égale sur les deux exercices, le gouvernement disposera d'un apport supplémentaire de 420 millions.

On arrive aisément à une marge de manœuvre de deux à trois milliards. Selon Gilles Soucy, économiste au Mouvement Desjardins, Bernard Landry est en mesure d'annoncer, dès maintenant, des baisses d'impôts équivalentes à sa promesse portant sur l'ensemble du mandat du gouvernement, soit 1,3 milliard. Il pourra réinvestir en santé et en éducation, réintroduire la pleine indexation des tables d'impôt, lancer un ambitieux programme d'infrastructures routières pour désengorger Montréal et faire davantage pour encourager l'innovation technologique. «La croissance économique est très solide», assure M. Soucy.

Erratum

■ Sous la photo qui accompagnait hier le texte sur les funérailles de Marcel Pepin, en page A 3, nous avons mal identifié la personne aux côtés de Louis Laberge. Il s'agissait de Lucie Dagenais. Nos plus sincères excuses.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DAY

SUITE DE LA PAGE 1

M. Day, qui a appris avec le temps à doser ses sorties, ne fait pas toujours dans la dentelle. Ancien pasteur associé du Bentley Christian Centre et administrateur de l'école mise sur pied par cette église, il a, avant d'entrer en politique, mené une campagne, infructueuse, pour que le régime de santé publique ne couvre plus les frais d'avortement.

Il s'est toujours opposé à ce que la loi albertaine sur les droits de la personne protège les homosexuels contre toute discrimination. Il était un de ceux qui favorisaient, à cet effet, le recours à la clause nonobstant, ce que Ralph Klein a refusé. Alors qu'il était ministre des Services à la famille et des Services sociaux, M. Day a toutefois réussi à interdire aux gays et lesbiennes le droit d'agir comme familles d'accueil pour les enfants en difficulté.

Selon lui, on devrait interdire dans les écoles le roman *Des souris et des hommes*, du romancier John Steinbeck, à cause des blasphèmes qu'on y trouve. Il s'est déjà dit en faveur de camps de travail pour les jeunes contrevenants. Enfin, il y a cette poursuite en diffamation à laquelle il fait face depuis qu'il a attaqué dans un journal local l'avocat d'un homme accusé de possession de pornographie infantile.

Selon M. McCormick, Stockwell Day défend des positions sociales conservatrices idéologiquement plus «pures» que Preston Manning. «Sur le plan fiscal, M. Manning et lui s'entendent parfaitement, qu'il s'agisse de rembourser la dette, de réduire la taille du gouvernement ou d'abaisser les taxes. Par contre, M. Day défend avec plus de force que M. Manning ses convictions sociales très conservatrices. [...] Dans l'Ouest et en Alberta, c'est une force. En Ontario, ce sera un problème.»

Le désir de percer en Ontario est pourtant à l'origine de ce projet de nouveau parti. Depuis 1993, la division du vote de droite entre conservateurs et réformistes a permis aux libéraux fédéraux d'y raser pratiquement tous les sièges et d'assurer leur majorité. Incapable de progresser, le chef réformiste Preston Manning en est venu à la conclusion qu'il fallait rassembler la droite sous une seule bannière, ce qui a conduit à la création de l'Alliance canadienne réformiste-conservatrice en janvier. Ce parti ne verra le jour que si les membres du Reform acceptent par référendum que leur parti et l'Alliance s'unissent. Le résultat, dont personne ne doute, sera connu le 25 mars.

Le projet de nouveau parti a l'appui de députés et ministres de l'équipe Harris, ainsi que des principaux organisateurs à l'origine de ses deux victoires et du programme de la Révolution du bon sens.

«Leur travail serait facilité si M. Day était chef plutôt que M. Manning, car il n'aurait pas le problème d'image qu'a M. Manning auprès de nombreux Ontariens. Un nouveau parti avec M. Manning à sa tête ressemblerait trop à l'ancienne formation», juge le politologue.

M. Day, note-t-il, a aussi une expérience que M. Manning n'a pas. Député provincial depuis 1986, il a été ministre du Travail, leader parlementaire, ministre responsable des Services à la famille et des Services sociaux avant de devenir trésorier en mars 1997. «Et il a bien réussi au poste de trésorier de l'Alberta, ce qui peut impressionner bien des électeurs en Ontario», dit-il, en particulier dans la ceinture de Toronto, une région où le Reform n'a jamais réussi à s'implanter. L'Alberta connaît des surplus imposants et M. Day a annoncé l'introduction, dès janvier prochain, d'un taux d'imposition unique de 11 %, une politique reprise par les partisans de l'Alliance canadienne.

M. Day a aussi la réputation de pouvoir travailler avec des gens aux idées opposées, ce qui lui a permis de rallier dans son camp, dès jeudi, un des députés réformistes les plus libéraux, Ian McClelland, et un des plus religieux, Jason Kenney. C'est aussi une des raisons qu'a invoquées jeudi le premier ministre albertain Ralph Klein en donnant son appui à M. Day. M. Klein est reconnu pour être plus libéral que son ministre sur le plan social. L'an dernier, il avait averti les promoteurs du nouveau parti des dangers de se mêler de moralité.

«Mais les fortes convictions de M. Day sur le plan social demeurent sa principale faiblesse. Il va peut-être arriver à la surmonter et à limiter ses effets négatifs, mais cela signifie qu'en Ontario, il aura un défi important à relever pour arriver à promouvoir le nouveau parti. Il devra éviter d'être dépeint comme une personne qui tente d'imposer ses convictions morales à travers ses politiques», dit M. McCormick.

Le défi est de taille, car ses adversaires, les conservateurs de Joe Clark et les libéraux de Jean Chrétien, n'hésiteront pas, eux, à en parler durant la prochaine campagne électorale.

ÉGLISE

SUITE DE LA PAGE 1

des personnes, notamment face aux pauvres.

Dans le document intitulé *Mémoire et réconciliation*, préparé par la Commission théologique internationale et sur lequel s'appuiera le mea-culpa de ce premier dimanche du Carême, on insiste sur la nécessaire «purification de la mémoire». «Celle-ci consiste en un processus visant à libérer la conscience personnelle et commune de toutes les formes de ressentiment ou de violence», peut-on lire.

Le Vatican sait bien que son geste, aussi prudent soit-il, suscite un malaise certain, «lié à des contextes historiques et culturels particuliers pour lesquels le seul fait d'admettre la reconnaissance des fautes commises par les fils de l'Église peut signifier de céder devant les accusations de ceux qui lui sont hostiles par principe».

On précise donc que le but de l'exercice n'est absolument pas d'examiner les cas historiques mais bien d'éclairer «les présupposés qui fondent le repentir de fautes passées».

Pour le père Normand Provencher, oblat de Marie immaculée et professeur de théologie à l'université Saint-Paul, la déclaration du pape est un pas dans la bonne direction, vers une plus grande humilité de l'Église.

Seulement, le père Provencher regrette que la déclaration ne cible que des événements du passé, lointains, dont les victimes sont mortes et enterrées depuis belle lurette. «Le pardon ne sera vrai et sincère que si le pape ose changer certaines attitudes. Autrement, il serait trop facile de demander pardon.»

Entre autres cas de péchés bien contemporains, le père Provencher songe notamment au traitement réservé aux femmes dans l'Église et à celui réservé aux chrétiens divorcés. Aussi, selon lui, «l'Église aurait avantage à se montrer plus ouverte aux débats et à accorder plus de liberté de parole aux théologiens et aux chercheurs».

Ces excuses publiques relèvent-elles donc d'une simple opération de relations publiques? Le père Provencher soutient que non. «Le geste est magnanime, sincère et évangélique.»

Encore des inconnues

Selon l'AFF, le mea-culpa de l'an 2000 débutera par une station du pape et des cardinaux devant la Pietà de Michel-Ange, suivie d'une procession pénitentielle vers l'autel sur lequel auront été disposés sept candélabres et un exemplaire des Évangiles. Le pape devrait ensuite prononcer un discours.

On ignore cependant le ton exact du mea-culpa. «Prendra-t-il la forme d'une réelle demande de pardon ou d'une simple reconnaissance de torts?», se demande le père Provencher.

Bien que l'on en sache encore très peu sur le contenu exact de la déclaration, les juifs prédisent déjà que la déclaration n'ira pas assez loin. Selon Michel Friedman, vice-président du Conseil central des juifs en Allemagne, le pape devrait sans détour admettre que l'Église catholique, sous le nazisme, n'a qu'exceptionnellement refusé «le Troisième Reich et qu'elle ne s'est jamais — ou alors très peu — opposée au régime responsable de l'Holocauste». Dire, aussi, que «beaucoup de ceux qui acclamaient Hitler étaient hélas chrétiens».

Parmi les autres mécontents se trouve la communauté homosexuelle. L'un des dirigeants italiens de cette communauté, Franco Grillini, déplore «que le Vatican demande pardon à tout le monde sauf aux homosexuels, qui figurent parmi les nombreuses victimes des violences théocratiques d'hier et d'aujourd'hui».

La démarche surfe sur une vague mondiale de demandes de pardon. L'Église de France s'est excusée d'avoir collaboré à divers degrés avec les nazis, Bill Clinton a demandé pardon pour l'esclavage des Noirs, l'Afrique du Sud fait étalage des crimes de l'apartheid, les communistes se sont expliqués sur le goulag.

Le pape lui-même a déjà demandé pardon dans pas moins de 100 textes, selon un compte fait par le père Provencher, qui suit de près toute cette question de repentir. Le pape a entre autres admis les fautes de l'Église face aux Indiens d'Amérique, face aux victimes de l'Inquisition et face aux juifs.

Au Québec

Pour l'Église du Québec, que signifie ce jour du Pardon de demain? Pour l'instant, vraiment pas grand-chose. Bien que le Vatican soit très informatisé et ait son propre site Internet, l'information sur le jour du Pardon a été révélée au compte-gouttes et sur le tard. C'est ainsi qu'à l'Archevêché de Montréal, on a reçu il y a quelques jours à peine les souhaits du Vatican, qui privilégiait une messe spéciale du pardon demain, dans toutes nos églises.

De toute manière, il ne faut pas s'attendre à de grandes déclarations de la part de l'Église du Québec. Comme on le précise à l'Assemblée des évêques, chaque diocèse est appelé à y aller de ses propres initiatives, de façon isolée, et de sa propre reconnaissance de torts.